

## *Production et traitement des déchets en France en 2006*

OBSERVATION ET STATISTIQUES



Ressources, territoires et habitats  
Énergie et climat  
Prévention des risques

Développement durable  
Infrastructures, transports et mer

**Présent  
pour  
l'avenir**





***Production  
et traitement des déchets  
en France en 2006***

**Directeur de la publication** : Bruno Trégouët

**Rédacteur en chef** : Michel David

**Auteur** : Xavier Ghewy

**Coordination éditoriale** : Corinne Boitard

**Traitements statistiques** : Philippe Dorelon

**Traducteur** : Geoffrey Bird

**Maquette-réalisation** : Chromatiques Éditions

## Sommaire

<b>Les principaux résultats.....</b>	<b>10</b>
<i>La production totale de déchets s'élève à 445,8 millions de tonnes en 2006..</i>	<i>10</i>
<b>Les déchets non dangereux.....</b>	<b>11</b>
<i>Secteur de la construction et des travaux publics :</i>	
<i>principalement des déchets minéraux.....</i>	<i>11</i>
<i>... mais un niveau non négligeable de déchets non minéraux .....</i>	<i>11</i>
<i>Une part importante produite par l'industrie.....</i>	<i>11</i>
<i>Le tertiaire à la confluence des autres secteurs .....</i>	<i>13</i>
<i>26,8 millions de tonnes de déchets produits par les ménages.....</i>	<i>13</i>
<b>Les déchets dangereux .....</b>	<b>14</b>
<i>Déchets chimiques : le quart des déchets dangereux.....</i>	<i>14</i>
<i>Stabilité de la production entre 2004 et 2006 .....</i>	<i>14</i>
<b>Les modes d'élimination des déchets .....</b>	<b>17</b>
<i>Le recyclage.....</i>	<i>17</i>
<i>L'incinération.....</i>	<i>17</i>
<i>Le dépôt en centre d'enfouissement technique (CET) et l'épandage.....</i>	<i>17</i>
<i>Les données localisées.....</i>	<i>17</i>
<b>L'état de la connaissance .....</b>	<b>22</b>
<i>Commentaires sur les données 2006 : les secteurs à améliorer .....</i>	<i>22</i>
<i>Les voies d'amélioration .....</i>	<i>23</i>
<b>Sources et méthodologie .....</b>	<b>24</b>
<i>Les moyens mis en œuvre par la France pour répondre</i>	
<i>au règlement statistique sur les déchets (RSD) .....</i>	<i>24</i>
<b>Annexes .....</b>	<b>26</b>

## Liste des figures

Flux de matières et de déchets en 2006.....	5
Production de déchets en France en 2006.....	10
Déchets non dangereux non minéraux par activité en 2006 .....	11
Principaux déchets industriels non dangereux produits en 2006.....	12
Déchets industriels non dangereux produits en 2004 et 2006.....	12
Production de déchets industriels non dangereux par secteur d'activité en 2004 et 2006.....	12
Composition des déchets des ménages en 2006.....	13
Le traitement des déchets des ménages en 2006 .....	13
Principaux déchets dangereux produits en 2006.....	14
Production de déchets dangereux par secteur d'activité en 2004 et 2006.....	15
Production par type de déchets dangereux en 2004 et 2006.....	16
Traitements tous types de déchets en 2006.....	17
Quantités de déchets recyclés en 2006.....	17
Quantités de déchets incinérés en 2006 .....	18
Déchets enfouis en centres de stockage ou épandus en 2006 .....	18
Traitements par région en 2006 et total national .....	19-20
Classifications utilisées dans le RSD .....	26-27
Liste des secteurs d'activité de l'Annexe 1 du RSD pour la production de déchets.....	28
Déchets incinérés .....	29
Opérations de récupération ou réutilisation.....	30
Élimination autre qu'incinération.....	31
Déchets produits en 2006.....	32-33
Déchets produits en 2004 .....	34-35

## Synthèse

**S**elon la dernière réponse au Règlement statistique européen sur les déchets (RSD), leur production s'est élevée à 445,8 millions de tonnes en 2006, soit 7 tonnes par habitant. Plus des trois quarts sont constitués de déchets minéraux (350 millions de tonnes).

Les déchets non minéraux sont pour la plus grande partie constitués de déchets non dangereux (85,9 millions de tonnes). La production de déchets dangereux, quant à elle, s'élève à 9,6 millions de tonnes.

Le secteur de la construction et des travaux publics est de loin le producteur le plus important avec 359 millions de tonnes, dont 347,5 de déchets minéraux. C'est également un producteur important de déchets dangereux : près de 3 millions de tonnes.

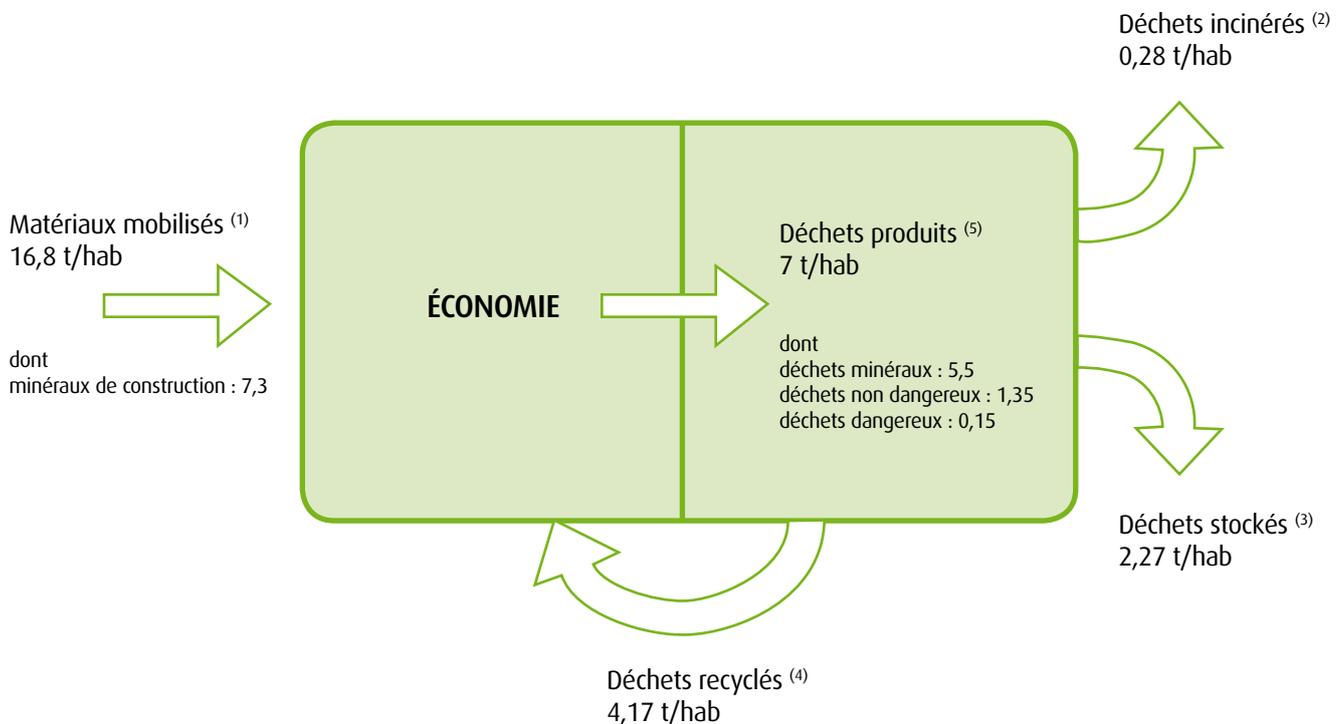
L'industrie, avec 26,2 millions de tonnes de déchets, est le secteur produisant le plus de déchets dangereux : 3,3 millions de tonnes.

Le secteur tertiaire (transports, services....) et les ménages produisent sensiblement la même quantité de déchets, respectivement 24,1 et 26,8 millions de tonnes. Une partie des déchets du tertiaire est collectée suivant le même canal que les ordures ménagères. Ce secteur est également à l'origine de 2 millions de tonnes de déchets dangereux.

Les deux tiers des déchets minéraux sont récupérés ou réutilisés dans le secteur du bâtiment ou de la construction. Les déchets non dangereux sont valorisés par incinération ou recyclage pour 45 % des tonnages. Cette valorisation concerne 37 % des déchets dangereux en quantité.

### Flux de matières et de déchets en 2006

Par habitant, l'économie produit **7 tonnes de déchets** sur les 16,8 tonnes de matériaux qu'elle mobilise.



<sup>(1)</sup> Somme des matières entrant dans l'économie, qu'elles soient extraites du territoire (cultures, minéraux...) ou importées (pétrole, produits finis...) et permettant son fonctionnement pour les besoins propres de la population résidante ou pour la fabrication de biens et services exportés.

<sup>(2)</sup> Soit 0,16 t/hab d'incinération avec valorisation énergétique et 0,12 t/hab sans valorisation énergétique.

<sup>(3)</sup> Inclus 0,01 t/hab de déchets mis en épandage. Inclus les résidus d'incinération.

<sup>(4)</sup> Exportations incluses.

<sup>(5)</sup> 0,28 t/hab : autre destination.



## Summary

**B**ased on the latest response to the reporting obligations of the European waste statistics regulation (WSR), waste arisings amounted to 445.8 million tonnes in 2006, i.e. 7 tonnes per inhabitant. Mineral wastes (350 million tonnes) accounted for more than three-quarters of this.

Most of the non-mineral wastes were non-hazardous (85.9 million tonnes); 9.6 million tonnes of hazardous wastes were generated.

Construction and public works is the sector generating by far the greatest quantities of waste, producing 359 million tonnes, of which 347.5 million tonnes were mineral wastes. The sector is also an important source of hazardous wastes: around 3 million tonnes.

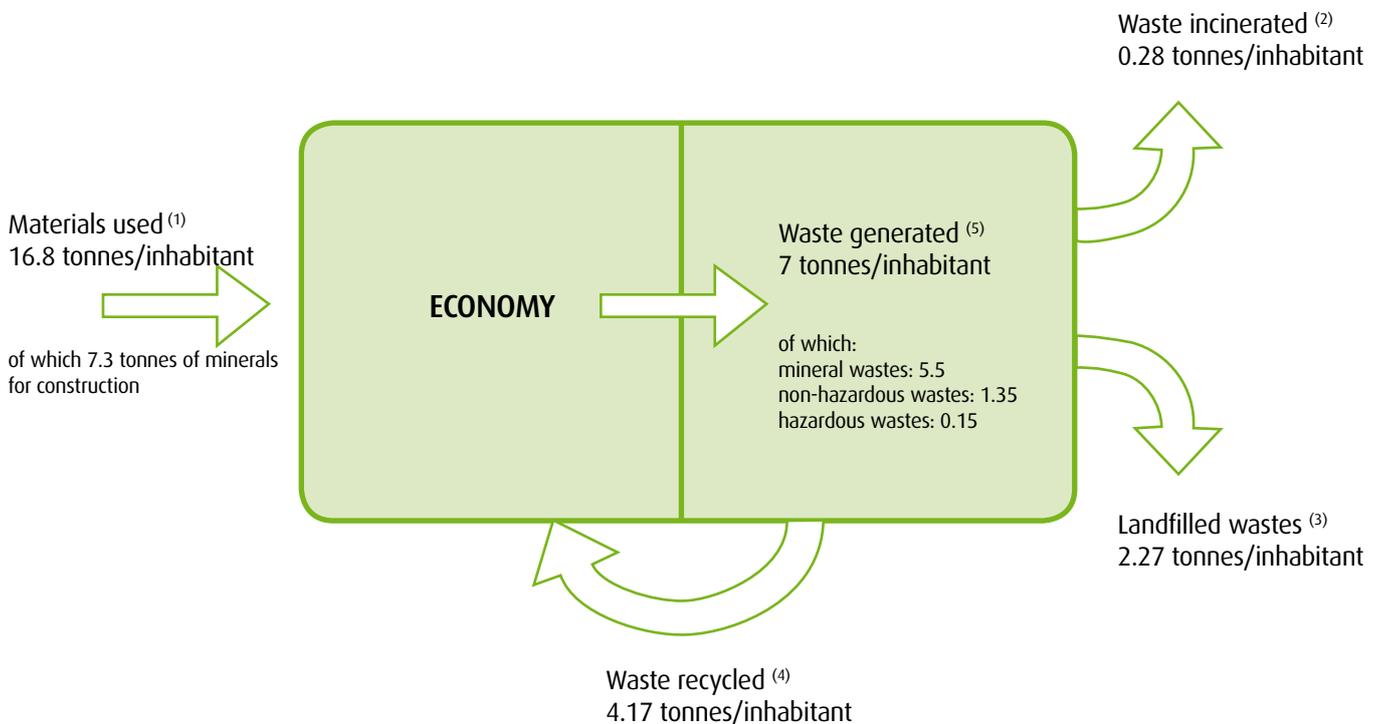
Industry, with its total of 26.2 million tonnes of waste, is the sector producing the highest quantity of hazardous waste: 3.3 million tonnes.

The tertiary sector (transport, services, etc.) and households generate roughly the same amounts, with 24.1 and 26.8 millions tonnes respectively. Part of the tertiary sector waste is collected along with household waste. The tertiary sector is also the source of 2 million tonnes of hazardous wastes.

Two thirds of the mineral wastes are recovered or reused in the building and construction sector. Value is recovered from 45 per cent of the tonnage of non-hazardous wastes via incineration or recycling. 37 per cent of the quantity of hazardous wastes is recovered.

### Material and waste flows in 2006

For each inhabitant, the economy generates **7 tonnes of waste** from the 16.8 tonnes of materials it consumes.



(1) Total of materials entering the economy, whether extracted within the territory (crops, minerals, etc.) or imported (oil, finished products, etc.) and required for the economy to function to meet the needs of the resident population and to produce exported goods and services.

(2) I.e. 0.16 t/inhab. incinerated with energy recovery and 0.12 t/inhab. without energy recovery.

(3) Including 0.01 t/inhab. of waste used for agricultural spreading. Including incineration residues.

(4) Including exports.

(5) 0.28 t/inhab.: other destinations.

Source: SOeS.

Les statistiques présentées dans ce dossier ont été élaborées en 2008 dans le cadre de la réponse européenne au Règlement statistique déchets (RSD) n° 2150/2002, adressée à Eurostat, l'Office statistique des communautés européennes, pour l'année 2006.

## Le règlement statistique sur les déchets

La sous-direction de l'Information environnementale du Service de l'observation et des statistiques (SOeS) est responsable de la réponse française au règlement statistique sur les déchets, qui doit être communiquée à Eurostat selon une périodicité biennale, deux ans après l'année de référence (milieu d'année n+2). À cette fin, elle assure la coordination et la validation des données issues des différents services du système statistique français ; du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (Meeddat), de l'Industrie par le biais de l'ex-Sessi (Service des études et des statistiques industrielles), de l'Agriculture au travers du Service de la statistique et de la prospective (SSP), de l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) et des principaux organismes producteurs de données, en particulier l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).

Les résultats présentés dans ce document portent sur l'année 2006, ils ont constitué la base de la réponse notifiée à Eurostat en novembre 2008. Le champ des activités économiques productrices de déchets est désormais complet, contrairement à 2004, année pour laquelle la France avait une dérogation de réponse pour les secteurs de l'agriculture, de la pêche et du tertiaire.

Le règlement n° 2150/2002 du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne impose à chaque État membre de fournir à la Commission européenne un corpus de données statistiques sur :

- sa production nationale de déchets en milliers de tonnes pour 19 secteurs d'activités économiques définis par rapport à la Nace<sup>1</sup> Rév. 1, plus les ménages, et selon 48 catégories de déchets qui distinguent les déchets dangereux des non dangereux « Annexe I du règlement » (voir tableau « Classifications utilisées dans le RSD » en Annexe I de ce document) ;

<sup>1</sup> Nomenclature d'activités de la communauté européenne.

- l'élimination de ces déchets en milliers de tonnes, par mode, par catégorie de déchets (12 à 15 catégories selon le mode d'élimination) et par zone d'études et d'aménagement du territoire (Zeat), regroupement des régions en 10 postes. Trois modes d'élimination sont distingués : le recyclage, l'incinération et le stockage en centres d'enfouissement. Le recyclage englobe la réutilisation du déchet ou le recyclage après traitement. La déchetterie et le tri ne sont pas considérés comme des modes d'élimination car les déchets sont ensuite recyclés ou éliminés par incinération ou mise en décharge, c'est à ce stade qu'ils sont pris en compte dans le RSD (Annexe II du règlement) ;
- le nombre et la capacité des installations de traitement par région (Annexe II).

En complément, ce règlement requiert :

- des caractéristiques régionales : population ou habitations bénéficiant d'un système de collecte des déchets ménagers et assimilés en mélange, à l'échelle Nuts 2 (Nomenclature d'unités territoriales statistiques) correspondant aux régions administratives françaises ;
- un rapport sur la qualité des données, la méthodologie, et indiquant les niveaux de précision recueillis. Les estimations, regroupements ou exclusions doivent être explicités, ainsi que la manière dont ces procédures affectent la distribution des déchets entre activités économiques et ménages.

Par ailleurs :

- l'unité statistique est l'unité locale ou unité d'activité économique, soit, pour la France, l'établissement ;
- l'unité de référence est le millier de tonnes de déchets humides, sauf pour les boues et les effluents industriels, pour lesquels les quantités de « matière sèche » ou leur équivalent doivent être estimées. Ces quantités sont prises en compte en poids sec dans le total des déchets ;
- les statistiques du RSD incluent les déchets secondaires, ou « déchets de déchets », comme les résidus de tri ou d'opérations thermiques. Ces déchets sont identifiés dans les secteurs « 17 récupération » et « 19 assainissement, enlèvement des ordures voiries et activités similaires ».

### Historique rapide de la nomenclature des déchets à l'échelon communautaire

La première classification administrative des déchets à l'échelle européenne date de 1994 (décision 94/3/CE), en application de la directive 75/442/CEE. Alors baptisée « Catalogue européen des déchets », elle comportait quelque 650 classes et n'était pas utilisable en l'état à des fins statistiques.

Le règlement n° 2150/2002 a cependant rendu officielle une nouvelle nomenclature fondée sur la nature du déchet. Dotée d'une structure arborescente elle figure en Annexe III du règlement.

La classification repose sur les règles suivantes :

- il n'a pas été retenu de conserver l'arborescence initiale en 650 classes par niveaux, mais de procéder par recombinaison de certains agrégats ;
- le « Catalogue européen des déchets » a été remplacé en 2000 par une nouvelle classification : la « Liste des déchets » (décision 2000/732/CE). Devenues obsolètes, les références au Catalogue ont été exclues de l'Annexe III pour ne pas compliquer la discussion du règlement statistique, alors en cours. En 2003, la modification du règlement statistique (règlement CE n° 574/2004 de la Commission) a rétabli les liens avec la classification administrative en vigueur dans une nouvelle Annexe III.

## Définition des déchets

La définition juridique du déchet admise dans le cadre européen est très large, il s'agit de « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon » (article L541-1 du Code de l'environnement).

Le mode d'élimination, le fait que le déchet ait ou non une valeur marchande, qu'il entre ou non dans un processus de production, ne constituent pas des prérequis. Ainsi, les métaux revendus dans les aciéries ou les déchets de bois utilisés en valorisation énergétique sont considérés comme des déchets. Cependant, le fait qu'un déchet fasse l'objet d'un marché, d'un traitement ou d'un recyclage facilite sa traçabilité, puisqu'il entre ainsi dans des circuits d'activités économiques « observables ».

Ne sont pas considérés comme déchets les produits réutilisés directement sur le lieu de leur production (chantier du BTP par exemple), ou faisant l'objet d'un recyclage direct dans le process de l'entreprise qui les produit.

Le dossier 2004 mentionnait une catégorie de déchets dits « inertes ». Cette distinction n'existe plus dans le RSD 2006. L'estimation en était délicate, c'est pourquoi elle n'a pas été conservée. En effet, leur spécificité première est d'abord d'être « minéraux » et ensuite « non dangereux ». Ceux-ci représentent des quantités très importantes, ne se

décomposent pas, ne brûlent pas. Ils ne produisent aucune réaction physique ou chimique et ne sont pas biodégradables. Ils ne détériorent pas les matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine. Seul le plâtre, souvent classé en déchet inerte, ne fait pas partie de cette catégorie car présentant un certain caractère de dangerosité (en matière de diffusion dans l'environnement). On le trouve souvent en mélange dans les déchets minéraux.

Actuellement les périmètres de délimitation entre « déchets », sous-produits, coproduits et matières premières secondaires sont toujours l'objet de discussions au sein des groupes de travail européens chargés de la réglementation.

Se pose également en filigrane la question de l'étape à partir de laquelle la quantité de déchets doit être mesurée : au moment de la collecte, du traitement, de l'élimination ? Au moment de l'« abandon », ou bien de la réutilisation ? Cette question inclut la prise en compte statistique des « déstockages » de déchets ou de matériels hors d'usage, par exemple les produits phytosanitaires agricoles périmés ou les vieux tracteurs stockés pendant plusieurs années sur les exploitations agricoles. Concrètement, l'observation statistique ne peut être réalisée qu'au moment de la collecte ou de l'élimination du déchet : c'est donc ce mode opératoire qui a été retenu en veillant à écarter les doubles comptes. Dès lors que le traitement change la nature même du déchet, les déchets sortants sont eux-mêmes comptabilisés comme des déchets.

## Les principaux résultats

### La production totale de déchets s'élève à 445,8 millions de tonnes en 2006

Les **445,8 millions de tonnes de déchets** produits en 2006 par les entreprises et les ménages se classent en 3 catégories :

- les **déchets minéraux : 78,5 % du poids total** ;
- les **déchets non minéraux non dangereux : 19,3 % de la production de déchets**. En quantité, 90 % relèvent de 3 origines : les ménages (ordures ménagères, encombrants, assainissement...), le tertiaire (services, administration...) et l'industrie ;
- les **déchets dangereux : 2,2 % de la production totale**. Ils contiennent des éléments présentant des risques pour la santé humaine ou l'environnement. Ils peuvent être de nature organique (solvants, hydrocarbures...) et/ou minérale (acides, sables, boues...). Les principaux émetteurs résultent des activités industrielles, de la construction et du tertiaire. Ils requièrent des installations spécifiques, que ce soit au niveau du traitement ou de l'élimination.

Ces tonnages incluent également les **déchets secondaires**, déchets qui sont issus du traitement des déchets. Ils sont produits par les secteurs de la récupération, de l'assainissement et du traitement des déchets.

Les **effluents d'élevage, lisiers et fumiers de l'agriculture** représentent des quantités très importantes, mais sont en grande partie exclus du champ. Les déjections animales sont des sous-produits valorisés en tant que fertilisants. Le RSD comptabilise uniquement la fraction faisant l'objet d'un traitement spécifique, quelle que soit sa destination après traitement<sup>2</sup>.

Toute comparaison avec l'année 2004 (tableaux détaillés en annexe) où la production de 414 millions de tonnes était rapportée, révisée en 2006 à 404 millions de tonnes, est à mener avec prudence. En effet, une différence de champ notoire distingue les deux exercices, avec l'absence en 2004 des secteurs relevant de l'agriculture et de la pêche, ainsi que du secteur tertiaire, mais également de certaines boues.

### Production de déchets en France en 2006

En millions de tonnes

Catégorie de déchets	Secteurs						Total
	Agriculture et Pêche	Industrie et Récupération	Construction	Tertiaire	Assainissement	Ménages	
Déchets minéraux		2,73	347,50	0,07			350,30
Déchets non dangereux non minéraux	0,83	20,17	8,47	22,06	7,63	26,79	85,95
déchets dangereux	0,39	3,34	2,91	2,03	0,90	0,04	9,61
<b>Total RSD</b>	<b>1,22</b>	<b>26,24</b>	<b>358,88</b>	<b>24,16</b>	<b>8,53</b>	<b>26,83</b>	<b>445,86</b>

Source : SOeS.

<sup>2</sup> L'Ademe chiffre à 374 millions de tonnes la production de déchets agricoles ; y sont inclus les effluents d'élevage valorisés en tant qu'amendement.

## Les déchets non dangereux

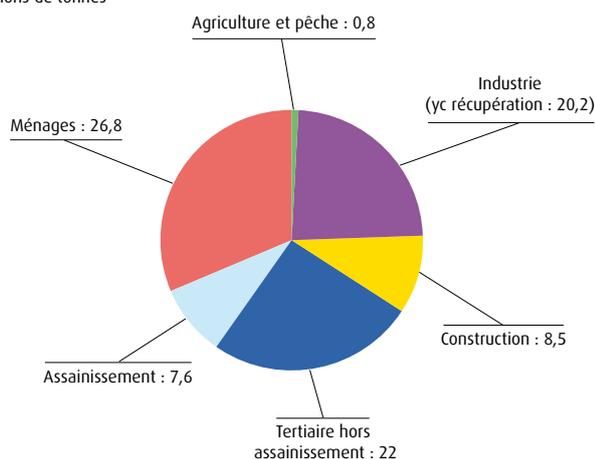
L'estimation de la production de déchets non dangereux s'appuie sur le dispositif de collecte d'informations suivant :

- déchets du commerce : enquête réalisée par l'Insee en 2006 ;
- déchets de l'industrie : enquête réalisée par l'ex-Sessi en 2006 ;
- déchets de l'agriculture : estimation des déchets produits et couvrant également les déchets organiques des industries agroalimentaires (IAA) ;
- déchets ménagers et assimilés : enquête Itom de l'Ademe 2006 ;
- déchets dangereux : déclarations administratives 2006 sur les déchets produits et couvrant les déchets éliminés dans les installations de traitement (Meeddat) ;
- déchets de la construction : estimés à l'aide d'enquêtes datées de 2004 et mises à jour à partir de coefficients techniques (Meeddat).

Les déchets non dangereux représentent 436 millions de tonnes en 2006, dont 86 millions de tonnes de déchets non minéraux.

### Déchets non dangereux non minéraux par activité en 2006

En millions de tonnes



Source : SOeS.

### Secteur de la construction et des travaux publics : principalement des déchets minéraux

Les déchets minéraux, avec 350 millions de tonnes, constituent la grande masse des déchets ; 347,5 millions de tonnes sont produites dans le secteur de la construction et des travaux publics.

La quasi-totalité de ces déchets sont non dangereux. Il s'agit de déchets minéraux non pollués qui ne sont susceptibles d'aucune évolution physique, chimique ou biologique et qui ne sont pas dangereux pour la santé humaine ou l'environnement (cf. directive 1999/31/CE du Conseil du 26 avril 1999) : bétons, tuiles et céramiques, briques, déchets de verre, terres et granulats non pollués, enrobés bitumeux sans goudron...

Ces déchets proviennent des activités de construction, réhabilitation et démolition de bâtiments, ainsi que des activités de génie civil liées à la construction d'ouvrages publics (routes, ponts, réseaux...). Recyclés ou réutilisés pour les deux tiers, ils sont utilisés comme remblais ou, une fois transformés en granulats après concassage, en sous-couches routières sur un autre site que le chantier où ils ont été produits. Les matériaux réutilisés sur le même chantier ne sont pas considérés comme déchets. Le reste est stocké, souvent dans d'anciennes carrières dont ils assurent le comblement.

### ... mais un niveau non négligeable de déchets non minéraux

Hormis les déchets minéraux, ce sont les déchets de bois et les déchets métalliques qui représentent les tonnages les plus importants du secteur de la construction : près du quart des 8,5 millions de tonnes de déchets non dangereux du secteur. Ce sont les matériaux en mélange, 5,5 millions de tonnes, qui représentent les plus gros volumes.

### Une part importante produite par l'industrie

Avec 20,2 millions de tonnes (hors les 2,7 millions de tonnes de déchets minéraux), la part de l'industrie représente le quart des déchets non dangereux non minéraux produits.

L'enquête réalisée en 2006 par le Sessi porte sur tous les secteurs industriels y compris les industries agroalimentaires (IAA), à l'exception des déchets organiques et de ceux issus de la récupération.

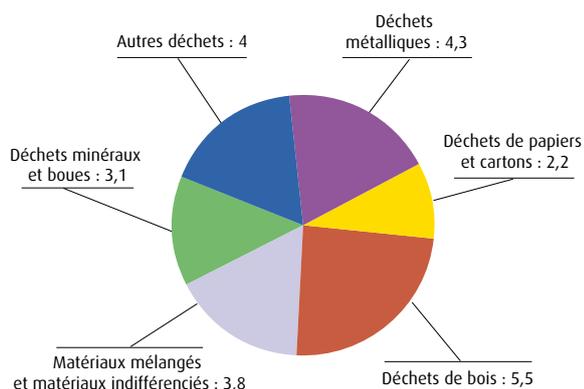
Jusqu'en 2004, l'Ademe réalisait une enquête régulière sur ce domaine (enquête dite « Déchets industriels banals » : « Dib »), relayée depuis 2006 par le Sessi. Les résultats en évolution sur les deux années sont cohérents. À champ constant de l'enquête 2004, la production de déchets non dangereux s'élève à 16,1 millions de tonnes en 2006, en retrait de 1 million de tonnes.

Les facteurs explicatifs de ce différentiel sont en partie liés au changement de méthodologie d'enquête en 2006, sans qu'on puisse exclure, *a posteriori*, les effets de la baisse tendancielle de l'activité industrielle en France.

En lien avec la nature du déchet vue plus haut, c'est le secteur du « bois et de la fabrication d'articles en bois » qui est le premier producteur avec 4,7 millions de tonnes. La « métallurgie et le travail des métaux » vient ensuite avec 3,3 millions de tonnes, dont une proportion importante de déchets orientée vers la récupération. La part relative à la « fabrication de pâte à papier et d'articles papier, édition et imprimerie » est légèrement supérieure à 3 millions de tonnes. La « fabrication de machines et équipements électriques et électroniques et matériels de transport » a produit 2,6 millions de tonnes de déchets en 2006, contre 3 millions en 2004.

## Principaux déchets industriels non dangereux produits en 2006

En millions de tonnes



Source : SOeS.

## Déchets industriels non dangereux produits en 2004 et 2006

En milliers de tonnes

Types de déchets (poste RSD)	2004	2006
Déchets métalliques (15)	3 572	4 277
Déchets de verre (17)	185	308
Déchets de papiers et cartons (19)	2 331	2 214
Déchets de caoutchouc (20)	175	230
Déchets de matières plastiques (21)	652	528
Déchets de bois (22)	6 250	5 489
Déchets textiles (24)	182	126
Matériaux mélangés et matériaux indifférenciés (36)	4 734	3 775
<b>Total déchets (champ enquête Dib de l'Ademe)</b>	<b>18 081</b>	<b>16 947</b>
Déchets ménagers et similaires tous secteurs (35)	653	668
Déchets minéraux et boues (40+41+42)	621	3 151
Autres	856	2 129
<b>Total déchets (hors champ enquête Dib de l'Ademe)</b>	<b>2 130</b>	<b>5 948</b>
<b>Total déchets non dangereux RSD</b>	<b>20 211</b>	<b>22 895*</b>

\* Déchets minéraux inclus : 2 730 milliers de tonnes.

Source : SOeS.

## Production de déchets industriels non dangereux par secteur d'activité en 2004 et 2006

En milliers de tonnes

Nace*	Activité	2004	2006 champ 2004	2006
C	Industries extractives	50	50	902
DA	Industries agricoles et alimentaires	1 012	1 133	1 858
DB+DC	Industries textiles et de l'habillement, du cuir et de la chaussure	351	323	565
DD	Travail du bois et fabrication d'articles en bois	5 825	4 667	4 688
DE	Fabrication de pâte à papier, de papier et d'articles papier, édition et imprimerie	2 764	2 467	3 160
DF	Raffinages, cokéfaction, traitement des combustibles nucléaires	24	24	60
DG+DH	Industries chimiques, caoutchouc et plastiques	1 449	1 209	1 342
DI	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	436	475	481
DJ	Métallurgie et travail des métaux	1 985	2 756	3 362
DK+DL+DM	Fabrication de machines et équipements, d'équipements électriques et électroniques et de matériel de transport	2 933	2 560	2 709
DN-37	Autres industries manufacturières	461	465	479
	<b>Total déchets (champ enquête Dib de l'Ademe)</b>	<b>17 290</b>	<b>16 129</b>	
DI	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	578		672
37	Récupération hors DMA	968		1 031
E	Production d'électricité, de gaz et d'eau hors DMA	722		918
	Déchets ménagers et assimilés tous secteurs	653		668
	<b>Total déchets (hors champ enquête Dib de l'Ademe)</b>	<b>2 921</b>		
	<b>Total déchets non dangereux RSD</b>	<b>20 211</b>		<b>22 895</b>

\* Nace : Nomenclature européenne d'activité économique.

Note de lecture :

La colonne 2004 matérialise les résultats de l'enquête Dib 2004 de l'Ademe et ensuite les compléments RSD 2004 sur les lignes suivantes.

La colonne « 2006 champ 2004 » positionne les résultats de l'enquête Sessi 2006 dans le champ de l'enquête Dib 2004 de l'Ademe quand cela est possible.

La dernière colonne : résultats de l'enquête Sessi 2006.

Source : SOeS - Ademe.

## Le tertiaire à la confluence des autres secteurs

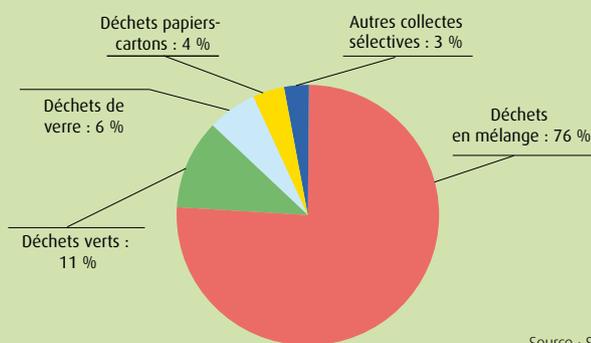
Tous secteurs confondus, hormis les ménages, c'est le tertiaire (transports, services, administration...) qui engendre la production la plus élevée de déchets non dangereux non minéraux : 22 millions de tonnes en 2006. Avec ses nombreuses activités, ce secteur produit une grande variété de déchets. Les déchets métalliques avec 7,8 millions de tonnes pèsent lourd, suivis des déchets de papiers-cartons : 4,1 millions de tonnes. S'ajoutent ensuite les déchets non triés en mélange, qu'ils soient ménagers ou composés d'autres matériaux, pour 7 millions de tonnes.

## 26,8 millions de tonnes de déchets produits par les ménages

En 2006, les ménages français ont produit 26,8 millions de tonnes de déchets. Cette quantité comprend les ordures en mélange, ce qui est mis dans la poubelle « grise » ordinaire, et toutes les collectes séparatives : les emballages triés par matériaux, les journaux-magazines, les déchets animaux ou végétaux (déchets verts), les encombrants faisant l'objet d'un ramassage particulier et les apports en déchetterie, non compris les déblais et gravats.

Selon le Code général des collectivités territoriales (art L.2224-13 et 14), les communes ou leurs groupements doivent assurer l'élimination des déchets des ménages, mais aussi ceux qu'elles produisent elles-mêmes et les déchets de même nature venant des petites entreprises commerciales ou artisanales.

### Composition des déchets des ménages en 2006



#### Les déchets qui font l'objet d'une filière spécialisée

Les déchets des ménages non collectés par le service public et qui sont pris en charge par une filière dédiée, tels que les textiles usagés ou les véhicules usagés ne sont pas pris en compte ici. Les derniers détenteurs des véhicules hors d'usage sont généralement les garages ou les assurances. Par voie de conséquence, les déchets correspondants sont affectés au secteur tertiaire. Peu d'équipements électriques et électroniques hors d'usage (DEEE) sont pour l'instant attribués aux ménages, car la filière de collecte et de traitement n'a réellement débuté qu'en novembre 2006.

#### Élimination : augmentation de la valorisation

La mise en décharge demeure le mode principal d'élimination des déchets ménagers et concerne 37 % du total, mais son importance diminue tendanciellement. Au contraire, la part du recyclage, de l'incinération avec récupération d'énergie, du compostage et de la méthanisation augmente.

## Les déchets des ménages

Les déchets des ménages sont collectés en mélange ou par l'intermédiaire de différentes collectes sélectives.

#### Les déchets en mélange

Les matériaux mélangés et indifférenciés s'élèvent à 20,4 millions de tonnes. Ils comprennent les ordures en mélange (16,6 millions de tonnes), les encombrants ramassés à part et le tout-venant apporté en déchetterie (3,8 millions de tonnes).

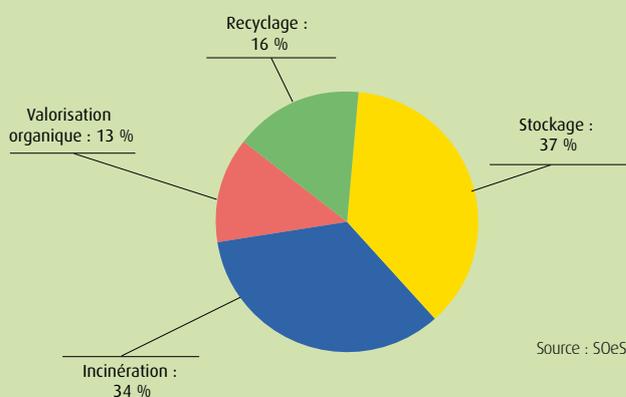
#### La collecte sélective

Les déchets verts représentent près de 3 millions de tonnes, le verre 1,5 million de tonnes, les papiers-cartons 1,1 million de tonnes, les déchets métalliques 0,6 million de tonnes et les déchets plastiques 0,2 million de tonnes. L'apport volontaire de verre en conteneurs, hors déchetteries, est très répandu puisqu'il atteint 1,2 million de tonnes.

La collecte sélective en porte-à-porte, en conteneurs ou en déchetteries représente 6,4 millions de tonnes (déblais et gravats exclus).

Ce sont donc 26,8 millions de tonnes de déchets relevant des ménages qui ont été collectés en 2006, non compris les déchets de même nature, produits par les petites entreprises (artisans et commerçants) et collectés par la même voie.

### Le traitement des déchets des ménages en 2006



#### Les déchets des ménages en hausse entre 2004 et 2006

Les déchets produits par les ménages sont en augmentation ; globalement entre 2004 et 2006, ils ont progressé de 4,4 %, pour un accroissement de population de 1,2 %. La production totale de déchets des ménages atteindrait 425 kg par habitant en 2006 (contre 536 pour les déchets collectés par les municipalités). Les déchets en mélange en représentent les trois quarts, soit 323 kg par habitant<sup>3</sup>. Le poids des déchets en mélange enregistre une très légère hausse entre 2004 et 2006 mais leur part baisse, passant de 63 % en 2004 à 61,7 % en 2006. Avec l'installation de nouvelles déchetteries<sup>4</sup>, l'encouragement au tri et la limitation du brûlage, les déchets verts ont fortement augmenté (13,6 %). Il en est de même pour certains matériaux comme les plastiques ou les papiers-cartons.

<sup>3</sup> 354 kg/habitant selon l'Ademe en 2006 en y incluant les emballages.

<sup>4</sup> Le parc de déchetteries est de 4 275 en 2006 (données Ademe).

## Les déchets dangereux

Les déchets dangereux sont spécifiés dans la nomenclature de l'Annexe I du RSD. Ils sont identifiés comme tels dans le tableau d'équivalence de l'Annexe III, à partir du niveau le plus fin, constitué par le catalogue européen des déchets (CED-Stat Rév 3), décision 2000/532/CE de la Commission.

### Déchets chimiques : le quart des déchets dangereux

Selon les déclarations administratives effectuées par les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) en 2006, la production de déchets dangereux, tous secteurs confondus est évaluée à 9,6 millions de tonnes.

Les déchets chimiques (solvants, déchets acides, alcalins...) représentent près du quart des déchets dangereux produits. Ils proviennent pour la plus grande partie de cette industrie, mais également de la production de caoutchouc et plastiques, ainsi que de la métallurgie et du travail des métaux.

Les déchets de bois contaminés, produits pour l'essentiel dans le secteur de la construction et des transports, représentent 2,5 millions de tonnes.

Les véhicules hors d'usage sont classés en déchets dangereux. Cette décision européenne est motivée par la nature des fluides usagés qu'ils contiennent. Les volumes sont considérables, puisque 1,6 million de tonnes ont été acheminées vers le secteur de la récupération, dont 0,25 million de tonnes provenant du secteur agricole.

1,1 million de tonnes de résidus d'opérations thermiques sont produits, dont une grande partie résultant du traitement des déchets (Nace 90), mâchefers et Refioms (résidus d'épuration des fumées issus des ordures ménagères) notamment.

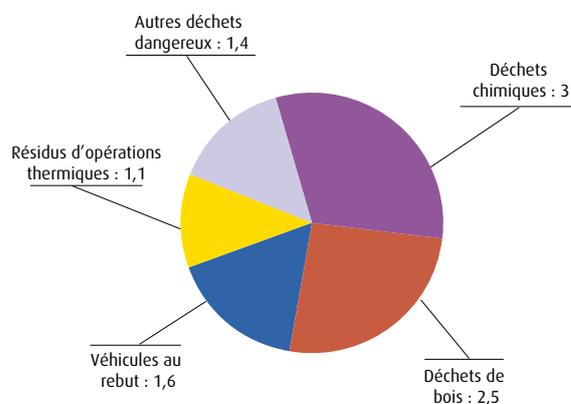
Les trois types de déchets précédents sont à l'origine des trois quarts des déchets dangereux.

### Stabilité de la production entre 2004 et 2006

À champ constant par rapport à 2004, la production nationale de déchets dangereux est en 2006 de 7,2 millions de tonnes, soit un niveau quasi équivalent à celui de 2004. Cette stabilité est cependant à prendre avec précaution, compte tenu de l'aléa inhérent à la précision de la mesure. Par ailleurs, le seuil de l'obligation de déclaration administrative est passé d'une production de 50 tonnes par entreprise en 2004, à 10 tonnes en 2006. Cet élargissement du champ accroît la production de près de 80 000 tonnes en 2006.

#### Principaux déchets dangereux produits en 2006

En millions de tonnes



Source : SOeS.

## Production de déchets dangereux par secteur d'activité en 2004 et 2006

En milliers de tonnes

Code Nace	Activité	2004	2006
A	Agriculture, chasse, sylviculture	-	394
B	Pêche	-	0
C	Industries extractives	106	122
DA	Industries agricoles et alimentaires	98	99
DB+DC	Industries textile et de l'habillement, du cuir et de la chaussure	14	15
DD	Travail du bois	18	15
DE	Fabrication de papier, pâte à papier et articles en papier, édition et imprimerie	132	73
DF	Raffinages, cokéfaction, traitement des combustibles nucléaires	98	89
DG+DH	Industries chimiques, caoutchouc et plastiques	1 261	1 302
DI	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	57	62
DJ	Métallurgie et travail des métaux	1 006	1 013
DK+DL+DM	Fabrication de machines et équipements, d'équipements électriques et électroniques et de matériel de transport	284	291
DN-37	Autres industries manufacturières	31	32
E	Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	102	83
F	Construction	2 868	2 909
G-Q sauf 90 et 51-57	Tertiaire	-	2 025
37	Récupération	232	152
51-57	Commerce de gros de déchets et de débris	0	1
90	Assainissement, enlèvement des ordures, voiries et activités similaires	845	903
	Ménages	45	41
	<b>Champ 2004</b>	<b>7 197</b>	<b>7 202</b>
	<b>Champ 2006</b>		<b>9 621</b>

Source : SOeS.

## Production par type de déchets dangereux en 2004 et 2006

En milliers de tonnes

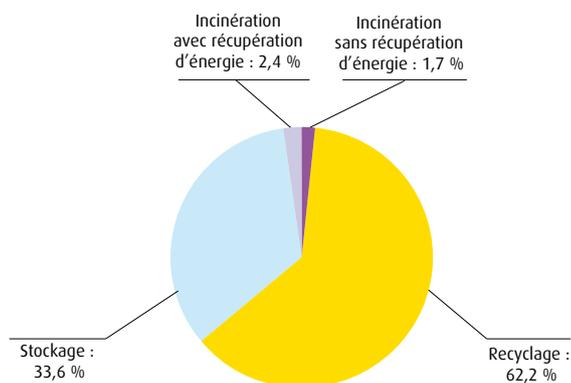
Poste RSD	Types de déchets	Production 2004	Production 2006
1	Solvants usés	413	413
3	Déchets acides, alcalins ou salins	312	334
4	Huiles usées	335	496
6	Catalyseurs chimiques usés	9	9
8	Déchets de préparations chimiques	426	612
10	Dépôts et résidus chimiques	852	918
12	Boues d'effluents industriels	234	250
14	Déchets de soins médicaux ou vétérinaires et déchets biologiques	4	94
16	Déchets métalliques	6	3
18	Déchets de verre	4	4
23	Déchets de bois	2 470	2 478
25	Déchets contenant des PCB	14	18
27	Équipements hors d'usage	10	44
29	Véhicules au rebut	2	1 606
31	Déchets de piles et accumulateurs	61	240
37	Matériaux mélangés et matériaux indifférenciés	98	88
39	Résidus de tri	13	24
43	Déchets minéraux (sauf résidus d'opérations thermiques, terres et boues de dragage polluées)	340	378
45	Résidus d'opérations thermiques	1 114	1 075
46	Terres et boues de dragages polluées	347	400
48	Déchets solidifiés, stabilisés ou vitrifiés	133	138
	<b>Total champ 2004</b>	<b>7 197</b>	
	<b>Total champ 2006</b>		<b>9 621</b>

Source : SOeS.

## Les modes d'élimination des déchets

Sur les 426,6 millions de tonnes de déchets acheminés vers les filières d'élimination, 264,8 millions de tonnes sont recyclés, soit près des deux tiers. Le reste est conduit en centre de stockage (144,1 millions de tonnes) ou incinéré (18 millions de tonnes dont 10 avec récupération d'énergie).

### Traitements tous types de déchets en 2006



Source : SOeS.

### Le recyclage

Hormis les déchets minéraux (233 millions de tonnes), 31,7 millions de tonnes de déchets ont été recyclés en 2006. Les déchets métalliques en représentent 10,1 millions de tonnes et les déchets de bois 3,7 millions de tonnes. Par ailleurs, 6 millions de tonnes de déchets de papiers et cartons ont été collectés ainsi que 2,2 millions de tonnes de verre, provenant pour une grande partie des déchets ménagers et assimilés.

Près de 2 millions de tonnes de déchets dangereux ont été recyclés. Plus de la moitié sont composés de matériaux solides, bois retraités et métaux faisant l'objet de prétraitements et récupérés.

Le Grenelle de l'environnement fixe comme objectif d'augmenter le recyclage « matière et organique » afin d'orienter vers ces filières un taux de 35 % en 2012 et de 45 % en 2015 de déchets ménagers et assimilés. Ce taux sera porté à 75 % dès 2012 pour les déchets d'emballages ménagers et les déchets des entreprises.

### L'incinération

L'incinération des déchets se fait à près de 60 % avec valorisation énergétique. Eurostat retient que l'incinération avec récupération d'énergie est classée en valorisation énergétique même si certains déchets, en particulier les déchets chimiques, sont utilisés comme combustibles. À ce titre, sur les 2,8 millions de tonnes de déchets dangereux incinérés, 1,6 sont valorisés avec récupération d'énergie.

Les déchets ménagers et similaires incinérés le sont pour la moitié d'entre eux avec récupération d'énergie.

### Le dépôt en centre d'enfouissement technique (CET) et l'épandage

80 % des déchets entreposés en centre de stockage sont des déchets minéraux (118 millions de tonnes). Sur les 26 millions de tonnes restantes, 44 % sont constituées par des déchets ménagers et similaires et 30 % par des matériaux en mélange ou indifférenciés.

### Les données localisées

Les données sur le recyclage, tout comme les données de certaines filières (métaux, papiers cartons...), ne sont pour l'instant pas disponibles au niveau régional (voir tableau « Quantités de déchets recyclés en 2006 ») contrairement à l'information sur l'élimination (incinération, stockage). Les capacités de traitement sont dimensionnées pour les besoins locaux, mais peuvent également être mobilisées pour traiter des déchets provenant de régions dont la production est plus faible ou ne disposant pas de telles installations.

### Quantités de déchets recyclés en 2006

En milliers de tonnes

Libellé des déchets	D : dangereux	Quantités
Huiles usées	D	122,5
Déchets métalliques		10 136,0
Déchets de verre		2 174,0
Déchets de papiers, cartons		6 050,0
Déchets de caoutchouc		230,0
Déchets de matières plastiques		435,0
Déchets de bois		3 727,1
Déchets textiles		388,0
Déchets animaux et végétaux (sauf déchets animaux de la préparation des aliments et des produits alimentaires, fèces, urines et fumier animaux)		3 154,6
Déchets animaux de la préparation des aliments et des produits alimentaires		19,3
Fèces animales, urines et fumier		132,6
Déchets minéraux		233 063,9
Déchets minéraux	D	453,0
Autres déchets sauf boues		2 361,7
Boues sèches y compris 0,52 boues dragage		836,0
Autres déchets sauf boues	D	1 472,7
Boues sèches	D	21,5
<b>Total non dangereux</b>		<b>262 708,2</b>
<b>Total dangereux</b>	<b>D</b>	<b>2 069,8</b>
<b>Total</b>		<b>264 778,0</b>

Source : SOeS.

Note : Les données issues de filières spécialisées (bois, métaux...), ainsi que du recyclage (déchets ménagers, etc.) ne sont pas déclinables par région.

## Quantité de déchets incinérés en 2006

En milliers de tonnes

Libellé des déchets	D : Dangereux	Incinération avec valorisation énergétique	Incinération sans valorisation énergétique	Total Incinération
Chimiques sauf huiles usées		39,7	209,2	248,9
Chimiques sauf huiles usées	D	561,6	1 032,0	1 593,5
Huiles usées	D	123,2	47,1	170,2
Déchets de soins médicaux ou vétérinaires et déchets biologiques		8,1	12,4	20,5
Déchets de soins médicaux ou vétérinaires et déchets biologiques	D	46,9	59,4	106,3
Déchets contenant des PCB	D		18,8	18,8
Déchets ménagers et assimilés		5 030,6	5 242,5	10 273,1
Matériaux mélangés et matériaux indifférenciés		417,0	387,8	804,8
Matériaux mélangés et matériaux indifférenciés	D	1,4	26,6	28,0
Résidus de tri		44,3	49,0	93,3
Résidus de tri	D	39,8	14,8	54,6
Boues ordinaires		293,2	776,8	1 070,0
Boues ordinaires (sèches)		58,6	155,4	214,0
Autres déchets		3 157,8	41,8	3 199,6
Autres déchets	D	857,4	22,6	880,0
<b>Total non dangereux</b>		<b>8 756,1</b>	<b>6 098,1</b>	<b>14 854,2</b>
<b>Total dangereux</b>	<b>D</b>	<b>1 630,3</b>	<b>1 221,2</b>	<b>2 851,5</b>
<b>Total général</b>		<b>10 386,4</b>	<b>7 319,3</b>	<b>17 705,6</b>

Source : SOeS.

## Déchets enfouis en centre de stockage ou épandus en 2006

En milliers de tonnes

Libellé des déchets	D : dangereux	Mise en décharge	Épandage	Total
Déchets chimiques sauf huiles usées		110,7	180,5	291,1
Déchets chimiques sauf huiles usées	D	100,2	0,3	100,5
Huiles usées	D	1,8		1,8
Déchets animaux et végétaux (sauf déchets animaux de la préparation des aliments et des produits alimentaires, fèces, urines et fumier animaux)		87,1	15,1	102,2
Déchets animaux de la préparation des aliments et des produits alimentaires		0,9	17,6	18,5
Fèces, urines et fumier animaux		16,4		16,4
Déchets ménagers et assimilés		11 549,3	3,6	11 552,9
Matériaux mélangés et matériaux indifférenciés		7 767,7		7 767,7
Matériaux mélangés et matériaux indifférenciés	D	2,9		2,9
Résidus de tri		2 784,4	0,4	2 784,8
Résidus de tri	D	5,3		5,3
Boues ordinaires hors dragage		516,7	783,5	1 300,2
Déchets minéraux		117 552,3	38,0	117 590,3
Déchets minéraux	D	753,8		753,8
Autres déchets		929,0		929,0
Autres déchets	D	904,5		904,5
<b>Total non dangereux</b>		<b>141 314,6</b>	<b>1 038,6</b>	<b>142 353,2</b>
<b>Total dangereux</b>	<b>D</b>	<b>1 768,5</b>	<b>0,3</b>	<b>1 768,8</b>
<b>Total général</b>		<b>143 083,0</b>	<b>1 038,9</b>	<b>144 122,0</b>

Source : SOeS.

## Traitements par région en 2006 et total national

En milliers de tonnes

Région	D : déchets dangereux ND : déchets non dangereux	Incinération avec récupération d'énergie	Incinération sans récupération d'énergie	Stockage	Total
Alsace	D	21,7	268,1	0,1	289,9
	ND	7,4	660,4	436,5	1 104,2
	D/ND	29,1	928,5	436,6	1 394,1
Aquitaine	D	0,0	86,1	0,1	86,2
	ND	127,1	406,8	1 000,6	1 534,5
	D/ND	127,1	492,9	1 000,7	1 620,7
Auvergne	D	7,4	2,2	0,1	9,7
	ND	48,7	2,4	676,2	727,4
	D/ND	56,2	4,6	676,3	737,0
Basse-Normandie	D	3,6	14,0	26,8	44,4
	ND	102,4		782,8	885,2
	D/ND	106,0	14,0	809,6	929,6
Bourgogne	D	19,4	18,3	35,3	73,1
	ND	68,0	125,4	663,1	856,5
	D/ND	87,4	143,7	698,4	929,5
Bretagne	D	0,0	15,2	0,1	15,3
	ND	217,8	393,4	383,9	995,1
	D/ND	217,8	408,6	384,0	1 010,4
Centre	D	4,4	17,0	1,1	22,5
	ND	18,8	515,5	903,1	1 437,3
	D/ND	23,2	532,4	904,2	1 459,8
Champagne-Ardenne	D	34,3	0,0	24,3	58,6
	ND	198,2	79,1	558,9	836,3
	D/ND	232,5	79,2	583,2	894,9
Corse	D	0,0	0,0	0,0	0,0
	ND	0,0	0,0	198,0	198,0
	D/ND	0,0	0,0	198,0	198,0
Franche-Comté	D	11,8	25,5	30,1	67,4
	ND	242,9	37,4	315,6	596,0
	D/ND	254,8	62,9	345,7	663,4
Haute-Normandie	D	165,9	55,3	58,8	279,9
	ND	388,2	307,5	505,0	1 200,7
	D/ND	554,0	362,8	563,8	1 480,6
Île-de-France	D	4,8	155,5	260,8	421,2
	ND	906,3	1 911,0	4 390,7	7 208,0
	D/ND	911,1	2 066,5	4 651,6	7 629,2
Languedoc-Roussillon	D	49,6	0,0	167,1	216,6
	ND	109,0	165,2	960,0	1 234,1
	D/ND	158,5	165,2	1 127,1	1 450,7
Limousin	D	0,0	0,4	0,0	0,4
	ND	101,9	63,0	202,0	366,9
	D/ND	101,9	63,3	202,0	367,3
Lorraine	D	95,3	16,4	78,7	190,4
	ND	277,1	93,9	1 298,0	1 669,0
	D/ND	372,4	110,3	1 376,7	1 859,4

## Traitements par région en 2006 et total national (suite)

Région	D : déchets dangereux ND : déchets non dangereux	Incinération avec récupération d'énergie	Incinération sans récupération d'énergie	Stockage	Total
Midi-Pyrénées	D	34,9	8,4	24,7	68,0
	ND	321,1	250,8	913,1	1 485,0
	D/ND	356,0	259,2	937,8	1 553,0
Nord - Pas-de-Calais	D	112,2	11,3	20,2	143,7
	ND	613,3	53,9	1 472,7	2 139,9
	D/ND	725,5	65,1	1 493,0	2 283,6
Provence - Alpes - Côte d'Azur	D	55,2	154,5	17,5	227,2
	ND	456,8	384,5	2 719,1	3 560,4
	D/ND	512,0	539,0	2 736,6	3 787,6
Pays de la Loire	D	27,4	25,5	260,7	313,6
	ND	504,7	86,7	1 599,7	2 191,1
	D/ND	532,0	112,2	1 860,4	2 504,6
Picardie	D	24,7	16,8	8,4	49,9
	ND	160,4		1 187,4	1 347,8
	D/ND	185,1	16,8	1 195,8	1 397,7
Poitou-Charentes	D	37,3	22,2	0,0	59,5
	ND	169,5	132,7	737,2	1 039,4
	D/ND	206,8	154,9	737,3	1 098,9
Rhône-Alpes	D	78,5	308,7	12,5	399,7
	ND	1 011,1	322,8	2 011,8	3 345,7
	D/ND	1 089,6	631,5	2 024,3	3 745,4
DOM	D	1,9	0,0	0,0	1,9
	ND	126,4	0,0	831,0	957,5
	D/ND	128,3	0,0	831,1	959,4
Données non régionalisées (issues des filières)	D	839,8	0,0	741,0	1 580,8
	ND	2 579,0	105,9	116 568,0	119 252,9
	D/ND	3 418,8	105,9	117 309,0	120 833,7
<b>Total</b>	<b>D</b>	<b>1 630,3</b>	<b>1 221,2</b>	<b>1 768,5</b>	<b>4 620,0</b>
	<b>ND</b>	<b>8 756,1</b>	<b>6 098,1</b>	<b>141 314,6</b>	<b>156 168,7</b>
	<b>D/ND</b>	<b>10 386,4</b>	<b>7 319,3</b>	<b>143 083,0</b>	<b>160 788,7</b>
<b>Recyclage (non régionalisable)</b>	<b>D</b>				<b>2 069,8</b>
	<b>ND</b>				<b>262 708,2</b>
	<b>D/ND</b>				<b>264 778,0</b>
<b>Épandage</b>	<b>D</b>				<b>0,3</b>
	<b>ND</b>				<b>1 038,6</b>
	<b>D/ND</b>				<b>1 038,9</b>
<b>France</b>	<b>D</b>				<b>6 690,0</b>
	<b>ND</b>				<b>419 915,5</b>
	<b>D/ND</b>				<b>426 605,5</b>

Source : SOeS.

## Les déchets produits non comptabilisés vers les filières d'élimination

Selon la réponse au RSD 2006, la production de déchets est évaluée à 445,8 millions de tonnes. 426,6 millions de tonnes sont orientées vers les filières de traitement (incinération, recyclage et mise en décharge). Sur la base de ces chiffres de production et de traitement, 19,2 millions de tonnes ne sont pas répertoriées.

Seuls les imports-exports de déchets dangereux sont connus avec précision (rapport annuel à la convention de Bâle<sup>5</sup>). En 2006, ce sont 0,7 million de tonnes qui ont été exportées en quasi-totalité vers l'Union européenne. Dans le même temps, 1,6 million de tonnes étaient importées pour les trois quarts en provenance de l'UE. Soit un solde de 0,9 million traités en France, portant le différentiel national (production – traitement) à 20 millions de tonnes.

Plusieurs explications peuvent être avancées pour expliquer cet écart :

- une sous estimation des quantités traitées en interne des entreprises, ainsi le fait que le déchet ne sorte pas de l'entreprise et donc ne soit pas identifié en tant que tel, peut constituer un obstacle à sa traçabilité ;
- les mouvements transfrontaliers de déchets non-dangereux ne sont pas précisément comptabilisés, ils peuvent constituer des matières premières secondaires ;
- les stockages pluriannuels ;
- l'appréciation des déchets en poids sec ou humide...

<sup>5</sup> Le rapport à la convention de Bâle (article L 541-49 du Code de l'environnement) est une exigence réglementaire annuelle qui dresse l'inventaire au niveau national des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux. [www.ifen.fr](http://www.ifen.fr), rubrique « accès thématique », « déchets », « en savoir plus ».

## L'état de la connaissance

### Commentaires sur les données 2006 : les secteurs à améliorer

Il y a désormais assez peu de données manquantes, et les quantités correspondantes sont considérées comme faibles. Cependant quelques secteurs et certaines catégories de déchets sont insuffisamment couverts, ou font l'objet d'estimations imprécises (pas ou peu d'informations sur la pêche par exemple).

#### Le secteur E : électricité, gaz et eau

Les données sur les déchets issus de la production et de la distribution du gaz s'élèvent à 58 000 tonnes en 2006, aucune ventilation n'est connue par type de déchet. Il a donc été décidé, sur le conseil d'Eurostat, d'opérer une ventilation au prorata des déchets non dangereux et dangereux du secteur et, in fine, d'affecter ce quantum dans la catégorie la plus importante.

En matière de boues de potabilisation de l'eau, l'estimation a été réalisée sur la base d'une extrapolation réalisée à partir de répondants représentatifs.

#### Le secteur tertiaire

Ce secteur est à l'origine d'une production importante de déchets provenant de secteurs très différents, et souvent de façon diffuse. Assez peu de déchets sont éliminés dans des filières spécifiques.

Les déchets de soins des établissements de santé ont été complétés à partir des données issues des installations de traitement, quand elles existent.

Une étude spécifique a été réalisée auprès des administrations et certains établissements de services. Il s'avère que la plupart des déchets produits sont soit collectés avec les ordures ménagères, soit recyclés (huiles, papiers, métaux), soit revendus. Un certain nombre de déchets relevant de cette catégorie font l'objet de prétraitements (textiles par exemple), avant d'être éliminés dans d'autres filières.

Les équipements (automobiles, meubles, ordinateurs...) sont très souvent « réformés », ils sont en réalité renouvelés avant d'être hors d'usage ou obsolètes. Ils sont le plus souvent revendus à des particuliers, des entreprises, ou font l'objet de dons à des associations.

Ces considérations ont conduit à compléter la collecte de données relevant de ce secteur :

- les déchets des entreprises collectés avec les ordures ménagères ont été ventilés au prorata du nombre de salariés des établissements pour chaque secteur d'activité ;
- les déchets faisant l'objet de recyclage dans le tertiaire ont été définis comme étant la résultante du solde entre les quantités totales recyclées et la somme des quantités produites dans les autres secteurs. Il n'est pas tenu compte des mouvements transfrontaliers de déchets.

### Les déchets ménagers et similaires

Ces déchets comportent une part importante collectée par les municipalités et produite par les entreprises, estimée à 20 % du total. Ce quantum a été décliné dans les différents secteurs d'activité proportionnellement au nombre de salariés de ces entreprises (moins de 10 salariés). Ce ratio de 20 %, fruit d'une étude (Modecom de l'Ademe), sera revu à la lumière d'une nouvelle enquête réalisée en 2008, dont les résultats seront connus début 2009.

#### Boues ordinaires de la division 90

Ce sont les boues de station d'épuration des eaux usées. Les quantités affichées sont anciennes et issues de l'enquête sur la gestion de l'eau et de l'assainissement de 2004. Les prochains résultats sont attendus sur l'année 2008 et seront disponibles en 2010.

#### Lisiers et fumiers

Les quantités traitées ou éliminées sont connues grâce aux déclarations administratives des installations de traitement. Les quantités sont probablement sous-estimées, sans possibilité de vérification quant à l'exhaustivité. L'enquête du ministère de l'Agriculture sur les bâtiments d'élevage permettra de consolider la donnée dans le courant 2009.

#### Estimation des boues en quantités sèches et humides

Les deux estimations appellent les commentaires suivants :

- pour les boues d'effluents industriels non dangereuses, la donnée de l'enquête Sessi prévaut. Les boues dangereuses proviennent des déclarations administratives. Quand les boues sont incinérées, il est fait l'hypothèse qu'elles le sont, sèches. Lorsqu'elles sont épandues, on conjecture qu'elles le sont en poids humide. Pour passer de l'un à l'autre (poids humide/poids sec), il a été appliqué le coefficient technique fourni par Eurostat (coefficient calculé à partir des déclarations 2004 des autres pays européens) ;
- les boues ordinaires (catégorie de déchet 40) proviennent soit des stations d'épuration, soit des boues d'épuration des secteurs industriels, et sont estimées en sec ou humide suivant les résultats de l'enquête concernée ;
- les boues de dragage n'étant jamais incinérées, elles sont considérées déclarées en poids humide.

#### Régionalisation des données

Les déclarations administratives (production et traitement des déchets dangereux) mentionnent le niveau communal voire régional. Elles couvrent l'incinération et le stockage en décharge, mais très imparfaitement l'épandage et le recyclage.

## Les voies d'amélioration

La troisième réponse au règlement statistique européen n° 2150/2002 portant sur l'année 2008 interviendra à l'été 2010. Avec l'ensemble du champ des activités économiques désormais couvert, la consolidation et la fiabilisation du système d'information statistique se poursuivra.

La prochaine réponse sera basée sur les développements suivants :

- l'enquête réalisée par le Sessi en 2006 sera poursuivie en 2008, avec une attention particulière sur la part des emballages dans l'ensemble des déchets collectés (en lien avec les attendus du Grenelle) ;
- l'enquête sur la gestion de l'eau et de l'assainissement réalisée en commun avec le SSP (service de la Statistique et de la Prospective) du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, dont la dernière datait de 2004, sera de nouveau réalisée sur 2008, et fournira des informations actualisées sur la production de boues de station d'épuration ;
- l'Ademe reconduit sur 2008 l'enquête sur les installations de traitement des déchets ménagers (Itom). S'y ajoute l'enquête ciblée sur la collecte des déchets ménagers portant sur 2007. Par ailleurs les résultats de l'enquête sur la caractérisation des ordures ménagères (Modecom), qui permettent d'en cerner exactement la composition, seront diffusés dans le courant 2009. Cela permettra en particulier de déterminer, dans l'ensemble des déchets ménagers et assimilés, la part qui revient exactement aux déchets des petites entreprises (artisans, commerçants...);

- la sous-direction de l'Observation statistique du logement et de la construction du Meeddat réalisera en 2009 une grande enquête sur les déchets du BTP (portant sur l'année 2008). Cette investigation sera précieuse car seul le secteur de la démolition avait été enquêté pour la première réponse ;
- l'enquête « Commerce » réalisée par l'Insee sur 2006 ne sera pas rééditée sur l'année 2008. Il conviendra donc de réfléchir à l'actualisation de la première enquête par le biais de ratios liés à l'évolution économique ou démographique de ces établissements. La réalisation d'études complémentaires est envisagée dans les compartiments où l'information est incomplète, services par exemple ;
- s'agissant du secteur des transports en 2009, des investigations plus fines seront réalisées dans certains établissements d'importance, pouvant conduire à la réalisation d'enquêtes ciblées ;
- il est également envisagé de réaliser un recensement des déchets produits par le secteur de la pêche auprès de la direction concernée.

Sur le plan méthodologique, il conviendra de prendre en compte :

- la révision de la Nace Rév. 2, qui aura une incidence notable sur la matrice « production des déchets par secteur ». Ainsi par exemple, le sous-secteur 90 sera désormais scindé en deux, « collecte et traitement des eaux usées » d'une part, et « collecte et élimination des déchets » d'autre part ;
- l'information relative à la capacité des installations de traitement qui est requise au niveau du RSD n'est pas disponible à ce jour, un recensement exhaustif devrait être finalisé en 2009.

## Sources et méthodologie

### Les moyens mis en œuvre par la France pour répondre au règlement statistique sur les déchets (RSD)

#### Les partenaires fournisseurs de données

Plusieurs partenaires ont collaboré à cette réponse :

- le système statistique français : l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et les services statistiques des ministères, Sessi (Service des études et des statistiques industrielles), ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, SSP (service de la Statistique et de la Prospective), ministère de l'Agriculture et de la Pêche... ;
- la direction générale de la Prévention des risques (DGPR) du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (Meeddat) pour les déclarations administratives annuelles de déchets dangereux (DDD) remplies par les installations classées pour l'environnement (ICPE) ;
- l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) a réalisé en 2005 une enquête « Collecte » auprès des communes et de leurs groupements, ainsi qu'en 2006 une enquête auprès des installations de traitement des ordures ménagères et assimilées (Itom). Le bilan du recyclage portant sur l'année 2006 a été utilisé pour l'Annexe II (élimination des déchets) ;
- la Fédération de la récupération, du recyclage et de la valorisation (Federec) ;
- certaines grosses entreprises, qui ont été sollicitées directement quand elles couvraient très largement un secteur, par exemple la production et la distribution d'énergie (EDF et GDF).

#### Les principales sources de données

##### **L'enquête « Déchets non dangereux des entreprises 2006 »**

L'enquête sur la production de déchets non dangereux réalisée par le Sessi a reçu un avis d'opportunité délivré par le Cnis (Conseil national de l'information statistique) le 23 mai 2006.

L'enquête a porté sur la production de déchets non dangereux (non organiques), pour les secteurs industriels y compris les IAA, les secteurs de l'énergie et de la récupération faisant l'objet d'un questionnaire à part.

Les établissements de plus de 100 salariés ont été enquêtés exhaustivement. Les établissements de plus de 10 employés pour les IAA et les plus de 20 pour le reste de l'industrie ont été enquêtés par sondage.

##### **L'enquête « Commerce »**

Cette enquête a été conduite par l'Insee en 2007 auprès des établissements commerciaux ayant produit des déchets non dangereux en 2006. Il s'agit du secteur G de la Nace (commerce de gros et de détail) hormis la division 50 (commerce et réparation automobile) et la classe 51.57 (commerce de gros de déchets et de débris). Les tests menés en phase préparatoire ont souligné les difficultés rencontrées par les petits établissements pour répondre à l'enquête. Il a donc été décidé, pour l'enquête portant sur 2006, de limiter l'interrogation aux établissements de plus de 50 salariés. La production des établissements de moins de 50 salariés a été estimée en fonction des résultats des plus de 50 salariés et des enseignements tirés de l'enquête Ademe 2004.

##### **Les déchets des collectivités**

Une estimation des déchets des collectivités a été faite à partir de l'enquête sur les installations de traitement de l'Ademe (Itom). Les déchets dangereux produits dans ce secteur sont connus par l'intermédiaire des déclarations administratives.

##### **Les déchets issus des transports**

Les informations proviennent d'évaluations émanant du Meeddat (SOeS, sous-direction de l'Observation statistique des transports), réalisées à partir de données communiquées par les principaux opérateurs (SNCF, aéroports, domaines maritime et fluvial...).

##### **Le fichier des déclarations de déchets dangereux (DDD)**

Pour les déchets dangereux, les quantités de déchets produites sont connues à partir du fichier des déclarations administratives obligatoires remplies par les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). À noter que le seuil de remplissage de ces déclarations a été abaissé de 50 tonnes en 2004 à 10 tonnes en 2006.

Les entreprises affectent ces déchets selon la nomenclature européenne des déchets. Ils sont ensuite reclassés selon la nomenclature agrégée du RSD. Le taux de couverture et la qualité de la réponse s'améliorent progressivement. Une vérification des codes d'activité, un redressement des non-réponses ainsi qu'une correction des erreurs de déclaration des quantités ont été réalisés à partir des fichiers.

##### **L'enquête « Eau et Assainissement »**

La dernière enquête statistique sur la gestion de l'eau et de l'assainissement, effectuée par sondage auprès des communes ou des groupements de communes sur l'année 2004 par le SSP et l'Ifen, a permis d'estimer la production de boues ordinaires des stations d'épuration urbaines. La réponse au RSD pour 2006 a été abondée par les résultats de l'enquête 2004. Cette quantité a été reportée dans la division 90.

### **L'enquête « Installations de traitement des ordures ménagères » (Itom)**

Elle est réalisée par l'Ademe tous les deux ans depuis 2000. Elle n'a pas le statut d'enquête statistique et n'est pas obligatoire, mais elle est exhaustive sur le champ couvert. Elle est gérée et réalisée au niveau régional.

### **Les données des filières de recyclage**

Elles sont issues des bilans annuels des différentes filières. L'Ademe est chargée de la synthèse de ces bilans et réalise un rapport annuel de l'activité du recyclage. Certaines filières comme celle des déchets électriques et électroniques sont encore en phase de démarrage.

### **L'enquête sur la démolition de bâtiments**

Le secteur F de l'Annexe I est composé de 4 sous-secteurs dont les déchets ont été estimés séparément : la démolition, la construction neuve, la réhabilitation et les travaux publics. Pour le sous-secteur démolition, une enquête par sondage a été réalisée par l'ex-ministère de l'Équipement en 2004, auprès des entreprises ayant une activité de démolition d'ouvrages de construction. Le taux satisfaisant de réponses

assure la fiabilité des résultats. De plus, les données de l'enquête annuelle d'entreprise du Sessi ont permis des redressements de qualité à partir des chiffres d'affaires.

Pour les autres sous-secteurs, les services statistiques ministériels sont en capacité de réaliser des estimations sur la base de dires d'experts et de données de fichiers. C'est le cas par exemple du Meeddat pour le secteur de la construction et des travaux publics (basé sur des coefficients techniques en fonction des surfaces construites).

### **Le fichier des installations de traitement**

Pour ce qui concerne les traitements, les informations proviennent du fichier des déclarations annuelles des installations de traitement de déchets. Y figurent les quantités incinérées avec ou sans récupération d'énergie, mise en décharge, compostées et méthanisées. La périodicité est annuelle.

Ces informations ont été complétées par les données relevant des déchets recyclés connus à partir des bilans de la filière recyclage. Y ont été ajoutés les déchets minéraux, les boues de dragage, stockés dans les centres *ad hoc*.

## Annexes

## Annexe 1 - Classifications utilisées dans le RSD

Liste des catégories de déchets de l'Annexe I du RSD pour la production de déchets

Rubrique RSD	LOW (Liste of Waste) à 3 positions	EWC-Stat Version 3	EWC-stat Version 3	HZ : dangereux NH : non dangereux	Wet / Dry Humide/Sec
Numéro	Code	Libellé en anglais	Libellé en français		
1	01.1	Spent solvents	Solvants usés	HZ	W
2	01.2	Acid, alkaline or saline wastes	Déchets acides, alcalins ou salins	NH	W
3	01.2	Acid, alkaline or saline wastes	Déchets acides, alcalins ou salins	HZ	W
4	01.3	Used oils	Huiles usées	HZ	W
5	01.4	Spent chemical catalysts	Catalyseurs chimiques usés	NH	W
6	01.4	Spent chemical catalysts	Catalyseurs chimiques usés	HZ	W
7	2	Chemical preparation wastes	Déchets de préparations chimiques	NH	W
8	2	Chemical preparation wastes	Déchets de préparations chimiques	HZ	W
9	03.1	Chemical deposits and residues	Dépôts et résidus chimiques	NH	W
10	03.1	Chemical deposits and residues	Dépôts et résidus chimiques	HZ	W
11	03.2	Industrial effluent sludges	Boues d'effluents industriels	NH	W
11	03.2	Industrial effluent sludges	Boues d'effluents industriels	NH	D
12	03.2	Industrial effluent sludges	Boues d'effluents industriels	HZ	W
12	03.2	Industrial effluent sludges	Boues d'effluents industriels	HZ	D
13	5	Health care and biological wastes	Déchets de soins médicaux ou vétérinaires et déchets biologiques	NH	W
14	5	Health care and biological wastes	Déchets de soins médicaux ou vétérinaires et déchets biologiques	HZ	W
15	6	Metallic wastes	Déchets métalliques	NH	W
16	6	Metallic wastes	Déchets métalliques	HZ	W
17	07.1	Glass wastes	Déchets de verre	NH	W
18	07.1	Glass wastes	Déchets de verre	HZ	W
19	07.2	Paper and cardboard wastes	Déchets de papiers et cartons	NH	W
20	07.3	Rubber wastes	Déchets de caoutchouc	NH	W
21	07.4	Plastic wastes	Déchets de matières plastiques	NH	W
22	07.5	Wood wastes	Déchets de bois	NH	W
23	07.5	Wood wastes	Déchets de bois	HZ	W
24	07.6	Textile wastes	Déchets textiles	NH	W
25	07.7	Wastes containing PCB	Déchets contenant des PCB	HZ	W
26	08 (excl. 08.1, 08.41)	Discarded equipment	Équipements hors d'usage	NH	W
27	08 (excl. 08.1, 08.41)	Discarded equipment	Équipements hors d'usage	HZ	W
28	08.1	Discarded vehicles (ELVs)	Véhicules au rebut	NH	W
29	08.1	Discarded vehicles (ELVs)	Véhicules au rebut	HZ	W
30	08.41	Batteries and accumulators wastes	Déchets de piles et accumulateurs	NH	W
21	08.41	Batteries and accumulators wastes	Déchets de piles et accumulateurs	HZ	W
32	09 (excl. 09.11, 09.3)	Animal and vegetal wastes	Déchets animaux et végétaux (sauf déchets animaux de la préparation des aliments et des produits alimentaires, fèces, urines et fumier animaux)	NH	W

## Annexe 1 - Classifications utilisées dans le RSD (suite)

Rubrique RSD	LOW (Liste of Waste) à 3 positions	EWC-Stat Version 3	EWC-stat Version 3	HZ : dangereux NH : non dangereux	Wet / Dry Humide/Sec
Numéro	Code	Libellé en anglais	Libellé en français		
33	09.11	Animal waste of food prep./prod.	Déchets animaux de la préparation des aliments et des produits alimentaires	NH	W
34	09.3	Animal faeces, urine and manure	Fèces, urines et fumier animaux	NH	W
35	10.1	Household and similar wastes	Déchets ménagers et similaires	NH	W
36	10.2	Mixed and undifferentiated materials	Matériaux mélangés et matériaux indifférenciés	NH	W
37	10.2	Mixed and undifferentiated materials	Matériaux mélangés et matériaux indifférenciés	HZ	W
38	10.3	Sorting residues	Résidus de tri	NH	W
39	10.3	Sorting residues	Résidus de tri	HZ	W
40	11 (excl. 11.3)	Common sludges (excl. dredging spoils)	Boues ordinaires (sauf boues de dragage)	NH	W
40	12 (excl. 11.3)	Common sludges (excl. dredging spoils)	Boues ordinaires (sauf boues de dragage)	NH	D
41	11.3	Dredging spoils	Boues de dragage	NH	W
42	12 (excl. 12.4, 12.6)	Mineral wastes	Déchets minéraux (sauf résidus d'opérations thermiques, terre et boues de dragage polluées)	NH	W
43	12 (excl. 12.4, 12.6)	Mineral wastes	Déchets minéraux (sauf résidus d'opérations thermiques, terre et boues de dragage polluées)	HZ	W
44	12.4	Combustion wastes	Résidus d'opérations thermiques	NH	W
45	12.4	Combustion wastes	Résidus d'opérations thermiques	HZ	W
46	12.6	Contaminated soils and poll. dredging spoils	Terres et boues de dragage polluées	HZ	W
47	13	Solidified, stabilised or vitrified wastes	Déchets solidifiés, stabilisés ou vitrifiés	NH	W
48	13	Solidified, stabilised or vitrified wastes	Déchets solidifiés, stabilisés ou vitrifiés	HZ	W
		<b>Total, non-hazardous</b>	<b>Total non dangereux</b>	<b>NH</b>	
		<b>Total, hazardous</b>	<b>Total dangereux</b>	<b>HZ</b>	
		<b>Total, general</b>	<b>Total général</b>		

## Annexe 2 - Liste des secteurs d'activité de l'Annexe I du RSD pour la production des déchets

Numéro de rubrique RSD	Activités économiques code Nace Rév 1.1	Libellé des activités économiques
1	A	Agriculture, chasse, sylviculture
2	B	Pêche, aquaculture, services annexes
3	C	Industrie extractive
4	DA	Industries agricoles et alimentaires
5	DB+DC	Industries du textile et de l'habillement, du cuir et de la chaussure
6	DD	Travail du bois et fabrication d'articles en bois
7	DE	Industries du papier et du carton, fabrication de pâte à papier et d'articles en papier, édition et imprimerie
8	DF	Raffinages, cokéfaction, industries nucléaires
9	DG+DH	Industries chimique, du caoutchouc et des plastiques
10	DI	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
11	DJ	Métallurgie et travail des métaux
12	DK+DL+DM	Fabrication de machines et équipements, d'équipements électriques et électroniques et de matériel de transport
13	DN sauf 37	Autres industries manufacturières sauf récupération
14	E	Production et distribution d'électricité, de gaz et de vapeur et d'eau
15	F	Construction
16	G à Q sauf 51.57 et 90	Tertiaire sauf commerce de gros de déchets (51.57) et de débris et secteur 90
17	37	Récupération
18	51.57	Commerce de gros de déchets et de débris
19	90	Assainissement, enlèvement des ordures, voiries et activités similaires
20		Ménages

## Annexe 3 - WStatR – Waste Incineration - Déchets incinérés

LOW (Liste of Waste) à 3 positions	EWC-Stat Version 3	EWC-Stat Version 3	HZ : dangereux NH : non dangereux	Wet/Dry Humide/Sec
	Libellé en anglais	Libellé en français		
01, 02, 03	Chemical wastes	Déchets chimiques sauf huiles usées	NH	W
01, 02, 03 (excl. 01.3)	Chemical wastes excluding used oils	Déchets chimiques sauf huiles usées	HZ	W
01.3	Used oils	Huiles usées	HZ	W
05	Health care and biological wastes	Déchets de soins médicaux ou vétérinaires et déchets biologiques	NH	W
05	Health care and biological wastes	Déchets de soins médicaux ou vétérinaires et déchets biologiques	HZ	W
07.7	Waste containing PCB	Déchets contenant des PCB	HZ	W
10.1	Household and similar wastes	Déchets ménagers et assimilés	NH	W
10.2	Mixed and undifferentiated materials	Déchets mélangés et matériaux indifférenciés	NH	W
10.2	Mixed and undifferentiated materials	Déchets mélangés et matériaux indifférenciés	HZ	W
10.3	Sorting residues	Résidus de tri	NH	W
10.3	Sorting residues	Résidus de tri	HZ	W
11	Common sludges	Boues ordinaires	NH	W
11	Common sludges	Boues ordinaires	NH	D
06, 07, 08, 09, 12, 13	Other wastes	Autres déchets	NH	W
06, 07, 08, 09, 12, 13, excl. 07.7	Other wastes	Autres déchets	HZ	W
	<b>Total incineration</b>	<b>Total incineration</b>	<b>NH</b>	<b>W</b>
	<b>Total incineration</b>	<b>Total incineration</b>	<b>HZ</b>	<b>W</b>
	<b>Total incineration</b>	<b>Total incineration</b>		<b>W</b>

## Annexe 4 - WStatR – Operations which may lead to recovery - Opérations de récupération ou réutilisation

LOW (Liste of Waste) à 3 positions	EWC-Stat Version 3	EWC-Stat Version 3	HZ : dangereux NH : non dangereux	Wet / Dry Humide/Sec
	Libellé en anglais	Libellé en français		
01.3	Used oils	Huiles usées	HZ	W
06	Metallic wastes	Déchets métalliques	NH	W
06	Metallic wastes	Déchets métalliques	HZ	W
07.1	Glass wastes	Déchets de verre	NH	W
07.1	Glass wastes	Déchets de verre	HZ	W
07.2	Paper and cardboard wastes	Déchets de papiers, cartons	NH	W
07.3	Rubber wastes	Déchets de caoutchouc	NH	W
07.4	Plastic wastes	Déchets de matières plastiques	NH	W
07.5	Wood wastes	Déchets de bois	NH	W
07.6	Textile wastes	Déchets textiles	NH	W
09 excl. 09.11, 09.3	Animal and vegetal wastes	Déchets animaux et végétaux (sauf déchets animaux de la préparation des aliments et des produits alimentaires, fèces, urines et fumier animaux)	NH	W
09.11	Animal waste of food preparation and products	Déchets animaux de la préparation des aliments et des produits alimentaires	NH	W
09.3	Animal faeces, urine and manure	Fèces animales, urine et fumier	NH	D
12	Mineral wastes	Déchets minéraux	NH	W
12	Mineral wastes	Déchets minéraux	HZ	W
01, 02, 03, 05, 08, 10, 11, 13	Other wastes	Autres déchets	NH	
01, 02, 03, 05, 07.5, 07.7, 08, 10, 11, 13	Other wastes	Autres déchets	HZ	
	<b>Total, non-hazardous</b>	<b>Total non dangereux</b>	<b>NH</b>	<b>W</b>
	<b>Total, hazardous</b>	<b>Total dangereux</b>	<b>HZ</b>	<b>W</b>
	<b>Total</b>	<b>Total général</b>	<b>TH</b>	<b>W</b>

## Annexe 5 - WStatR – Disposal other than incineration - Élimination autre qu'incinération

En milliers de tonnes

LOW (Liste of Waste) à 3 positions	EWC-Stat Version 3	EWC-Stat Version 3	HZ : dangereux NH : non dangereux	Wet / Dry Humide/Sec
	Libellé en anglais	Libellé en français		
01, 02, 03	Chemical wastes	Déchets chimiques	NH	W
01, 02, 03 (excl. 01.3)	Chemical wastes excluding used oils	Déchets chimiques sauf huiles usées	HZ	W
01.3	Used oils	Huiles usées	HZ	W
09 excl. 09.11, 09.3	Animal and vegetal wastes	Déchets animaux et végétaux (sauf déchets animaux de la préparation des aliments et des produits alimentaires, fèces, urines et fumier animaux)	NH	W
09.11	Animal waste of food preparation and products	Déchets animaux de la préparation des aliments et des produits alimentaires	NH	W
09.3	Animal faeces, urine and manure	Fèces animales, urine et fumier	NH	W
10.1	Household and similar wastes	Déchets ménagers et assimilés	NH	W
10.2	Mixed and undifferentiated materials	Déchets mélangés et matériaux indifférenciés	NH	W
10.2	Mixed and undifferentiated materials	Déchets mélangés et matériaux indifférenciés	HZ	W
10.3	Sorting residues	Résidus de tri	NH	W
10.3	Sorting residues	Résidus de tri	HZ	W
11	Common sludges	Boues ordinaires	NH	W
11	Common sludges	Boues ordinaires	NH	D
12	Mineral wastes	Déchets minéraux	NH	W
12	Mineral wastes	Déchets minéraux	HZ	W
05, 06, 07, 08, 13	Other wastes	Autres déchets		W
05, 06, 07, 08, 13	Other wastes	Autres déchets	HZ	W
	<b>Total, non-hazardous</b>	<b>Total non dangereux</b>	<b>NH</b>	<b>W</b>
	<b>Total, hazardous</b>	<b>Total dangereux</b>	<b>HZ</b>	<b>W</b>
	<b>Total, general</b>	<b>Total général</b>	<b>TH</b>	<b>W</b>

## Déchets produits en 2006 – Annexe I

En milliers de tonnes

RSD	Types de déchets	Dangereux	Sec	1 Agriculture, chasse, sylviculture	2 Pêche	3 Industrie extractive	4 Industries agricoles et alimentaires	5 Industries textile et de l'habillement, du cuir et de la chaussure	6 Travail du bois et fabrication d'articles en bois	7 Fabrication pâte à papier, papier et d'art papier, édition et impression	8 Raffinages, cokéfaction, traitements des combustibles nucléaires	
	Code Nace			A	B	C	DA	DB+DC	DD	DE	DF	
1	Solvants usés	D		0,00	0,00	0,04	0,57	1,48	0,03	8,00	5,92	
2	Déchets acides, alcalins ou salins			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
3	Déchets acides, alcalins ou salins	D		0,00	0,00	0,02	2,96	1,00	0,03	5,00	19,11	
4	Huiles usées	D		75,10		3,11	4,16	2,00	1,01	2,48	8,20	
5	Catalyseurs chimiques usés			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6	Catalyseurs chimiques usés	D		0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	2,34	
7	Déchets de préparations chimiques					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
8	Déchets de préparations chimiques	D		31,60		1,00	55,02	6,00	7,02	24,00	6,07	
9	Dépôts et résidus chimiques			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dépôts et résidus chimiques	D		0,00	0,00	23,00	5,08	1,66	0,37	1,69	20,23	
11	Boues d'effluents industriels			0,00	0,00	0,00	208,00	1,00	0,00	701,00	3,00	
11	Boues d'effluents industriels		SEC	0,00	0,00	0,00	19,00	0,00	0,00	398,00	1,00	
12	Boues d'effluents industriels	D		0,00	0,00	17,15	83,64	9,12	1,01	88,00	30,22	
12	Boues d'effluents industriels	D	SEC	0,00	0,00	4,63	22,58	2,46	0,27	23,76	8,16	
13	Déchets de soins médicaux ou vétérinaires et déchets biologiques					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
14	Déchets de soins médicaux ou vétérinaires et déchets biologiques	D		0,30		0,00	0,61	0,00	0,00	0,01	0,03	
15	Déchets métalliques			0,97		26,00	56,00	5,00	11,00	35,00	10,00	
16	Déchets métalliques	D		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,84	0,11	
17	Déchets de verre			4,75		2,00	46,00	0,00	2,00	1,00	0,00	
18	Déchets de verre	D		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
19	Déchets de papiers et cartons			2,23		2,00	216,00	38,00	31,00	1 465,00	2,00	
20	Déchets de caoutchouc			28,80		2,00	12,00	6,00	3,00	6,00	0,00	
21	Déchets de matières plastiques			140,50		3,00	101,00	22,00	7,00	50,00	1,00	
22	Déchets de bois			0,00	0,00	1,00	86,00	11,00	4 418,00	313,00	3,00	
23	Déchets de bois	D		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,25	0,00	0,00	
24	Déchets textiles			0,00	0,00	0,00	1,00	82,00	0,00	2,00	3,00	
25	Déchets contenant des PCB	D		0,00	0,00	0,02	1,21	0,02	0,00	2,30	0,88	
26	Équipements hors d'usage			0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	5,00	0,00	
27	Équipements hors d'usage	D		15,50		0,98	2,49	0,01	0,03	1,72	0,35	
28	Véhicules au rebut			0,00		0,20	0,10	0,00	0,00	0,00	0,00	
29	Véhicules au rebut	D		250,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
30	Déchets de piles et accumulateurs			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
31	Déchets de piles et accumulateurs	D		21,80		0,03	1,59	0,25	0,06	0,75	0,82	
32	Déchets animaux et végétaux (sauf déchets animaux de la préparation des aliments et des produits alimentaires, fèces, urines et fumier animaux)			15,00		1,00	73,00	1,00	1,00	1,00	16,00	
33	Déchets animaux de la préparation des aliments et des produits alimentaires			438,30	17,60	0,00	553,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
34	Fèces, urines et fumier animaux			149,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
35	Déchets ménagers et similaires			28,25	2,20	16,85	115,64	37,16	26,66	58,91	0,46	
36	Matériaux mélangés et matériaux indifférenciés			0,00	0,00	13,00	615,00	159,00	195,00	595,00	8,00	
37	Matériaux mélangés et matériaux indifférenciés	D		0,00	0,00	0,03	0,36	0,13	0,00	1,14	0,14	
38	Résidus de tri			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
39	Résidus de tri	D		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,05	
40	Boues ordinaires (sauf boues de dragage)			0,00	0,00	0,00	51,00	522,00	0,00	160,00	3,00	
40	Boues ordinaires (sauf boues de dragage)		SEC	0,00	0,00	0,00	18,00	237,00	0,00	68,00	1,00	
41	Boues de dragage			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
41	Boues de dragage		SEC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
42	Déchets minéraux (sauf résidus d'opérations thermiques, terre et boues de dragage polluées)			0,00	0,00	851,00	61,00	3,00	20,00	221,00	15,00	
43	Déchets minéraux (sauf résidus d'opérations thermiques, terre et boues de dragage polluées)	D		0,00	0,00	17,41	0,28	0,00	0,01	0,84	0,97	
44	Résidus d'opérations thermiques			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
45	Résidus d'opérations thermiques	D		0,00	0,00	0,00	0,03	0,01	6,00	0,10	2,12	
46	Terres et boues de dragage polluées	D		0,00	0,00	71,08	0,71	0,00	0,07	0,00	13,94	
47	Déchets solidifiés, stabilisés ou vitrifiés			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
48	Déchets solidifiés, stabilisés ou vitrifiés	D		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>TN</b>	<b>Total non dangereux</b>		<b>SEC</b>	<b>807,84</b>	<b>19,80</b>	<b>918,05</b>	<b>1 973,74</b>	<b>602,16</b>	<b>4 714,66</b>	<b>3 218,91</b>	<b>60,46</b>	
<b>TH</b>	<b>Total dangereux</b>	<b>D</b>	<b>SEC</b>	<b>394,30</b>	<b>0,00</b>	<b>122,35</b>	<b>98,66</b>	<b>15,02</b>	<b>15,15</b>	<b>72,63</b>	<b>89,44</b>	
<b>TT</b>	<b>Total général</b>		<b>SEC</b>	<b>1 202,14</b>	<b>19,80</b>	<b>1 040,40</b>	<b>2 072,40</b>	<b>617,18</b>	<b>4 729,81</b>	<b>3 291,54</b>	<b>149,90</b>	

## Déchets produits en 2006 – Annexe I

	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
RSD	Industries chimique, du caoutchouc et des plastiques	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	Métallurgie et travail des métaux	Fabrication de machines et équipements, d'équipements électriques et électroniques et de matériel de transport	Autres industries manufacturières	Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	Construction	Tertiaire	Récupération	Commerce de gros de déchets et de débris	Assainissement, enlèvement des ordures, voiries et activités similaires	Ménages	TOTAL
	DG+DH	DI	DJ	DK+DL+DM	DN - 37	E	F	G - Q sauf 90 et 51,57	37	51.57	90		
1	318,40	1,00	10,09	16,75	15,00	0,10	0,03	27,83	5,08	0,00	2,86	0,00	414,18
2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,03
3	83,03	1,26	160,01	36,80	5,06	2,37	0,00	9,90	3,17	0,10	4,52	0,00	337,34
4	21,09	5,02	98,59	89,31	2,00	7,14	14,42	126,00	11,81	0,00	4,89	19,20	499,53
5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,00
6	4,69	0,00	0,02	0,01	0,00	0,00	0,00	0,13	0,00	0,00	0,00	0,00	15,19
7	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,53	0,00	0,77	0,00	0,00	0,00	12,40	20,70
8	145,31	14,01	110,21	50,50	7,03	0,90	0,31	66,26	15,32	0,00	71,20	0,00	619,76
9	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25,18
10	612,82	7,00	92,00	51,26	1,64	7,55	0,09	40,58	21,00	0,11	31,64	0,00	927,72
11	0,00	7,00	16,00	5,00	0,00	6,17	0,00	25,30	0,00	0,00	0,00	0,00	983,47
11	0,00	2,00	5,00	1,00	0,00	1,67	0,00	6,83	0,00	0,00	0,00	0,00	445,50
12	204,91	30,15	158,09	61,26	2,00	33,51	0,09	66,79	13,76	0,00	127,62	0,00	939,32
12	55,33	8,14	42,68	16,54	0,54	9,05	0,02	18,03	3,72	0,00	34,46	0,00	262,38
13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30,22	0,00	0,00	0,00	0,10	43,32
14	2,84	0,01	0,01	0,04	0,00	0,00	0,00	90,14	0,00	0,00	0,00	0,00	107,99
15	94,00	34,00	2 090,00	1 707,00	93,00	16,22	826,42	7 836,20	100,00	0,00	0,00	556,00	13 511,81
16	0,17	0,00	0,29	0,28	0,03	0,12	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18,84
17	6,00	235,00	7,00	9,00	0,00	0,02	4,11	397,72	0,00	0,00	0,00	1 492,40	2 224,00
18	0,00	2,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,36	0,02	0,00	0,00	0,00	21,62
19	134,00	22,00	76,00	189,00	35,00	4,18	108,67	4 174,65	0,00	0,00	0,00	1 110,80	7 629,53
20	119,00	10,00	30,00	36,00	6,00	0,05	13,65	54,30	0,00	0,00	0,00	10,70	357,50
21	234,00	11,00	25,00	57,00	10,00	0,81	172,40	149,00	6,00	0,00	0,00	176,50	1 187,21
22	106,00	26,00	86,00	195,00	217,00	2,95	1 216,59	705,00	24,00	0,00	0,00	0,00	7 432,54
23	7,35	0,00	0,01	0,09	0,12	0,00	2 470,00	0,12	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,94
24	0,00	0,00	7,00	3,00	4,00	0,00	0,00	303,60	24,00	0,00	0,00	2,00	455,60
25	2,38	0,58	3,12	2,45	0,03	2,16	0,06	1,29	0,26	0,00	1,15	0,00	42,91
26	3,00	1,00	9,00	13,00	2,00	0,27	0,00	11,00	0,00	0,00	0,00	20,50	92,77
27	0,86	0,15	5,64	3,89	0,06	0,20	0,02	8,94	2,08	0,04	0,81	0,00	70,77
28	0,00	0,10	0,20	0,50	0,00	0,00	0,00	0,00	242,50	0,00	0,00	0,00	271,60
29	0,00	0,00	0,00	0,31	0,00	0,01	0,00	1 350,00	5,64	0,00	0,00	0,00	1 634,97
30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,06	0,00	0,10	2,10	0,00	0,00	14,30	46,56
31	1,04	0,11	0,56	9,77	0,01	0,69	1,86	173,59	24,12	0,00	1,00	2,00	271,05
32	3,00	2,00	6,00	21,00	2,00	0,98	34,08	1 240,22	0,00	0,00	440,00	2 973,80	4 863,08
33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	236,63	0,00	0,00	0,00	0,00	1 278,53
34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183,04
35	42,34	25,98	141,91	129,67	27,18	31,67	538,04	3 848,68	13,50	0,00	20,29	20 421,40	25 561,79
36	509,00	137,00	442,00	364,00	101,00	5,41	5 552,89	3 070,79	632,20	0,00	35,00	0,00	12 470,29
37	18,70	8,18	0,25	1,28	0,02	0,00	36,08	0,63	0,00	0,00	1,37	20,10	125,41
38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,35	0,00	0,00	0,00	0,00	3 590,00	0,00	3 630,35
39	0,42	0,00	2,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	8,08	0,00	12,98	0,00	63,32
40	0,00	2,00	7,00	3,00	0,00	182,53	0,00	0,00	0,00	0,00	5 315,00	0,00	6 285,53
40	0,00	1,00	3,00	1,00	0,00	92,95	0,00	0,05	0,00	0,00	1 063,00	0,00	1 525,00
41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14,08	1 620,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 675,46
41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7,04	810,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	858,23
42	134,00	672,00	576,00	113,00	9,00	47,72	346 691,87	66,95	0,00	0,00	0,00	0,00	349 523,54
43	5,36	4,00	205,01	3,09	0,13	6,69	118,11	9,82	4,05	0,00	1,83	0,00	420,60
44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	719,26	0,00	0,00	0,00	0,00	2 479,40	0,00	3 242,66
45	13,13	9,00	277,04	5,24	0,01	44,58	0,07	78,17	47,15	0,00	592,53	0,00	1 120,18
46	8,82	0,83	5,12	2,99	0,00	1,80	268,30	21,41	0,33	0,32	3,94	0,00	445,66
47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47,00
48	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,03	0,00	0,00	138,22	0,00	186,26
<b>TN</b>	<b>1 384,34</b>	<b>1 179,08</b>	<b>3 504,11</b>	<b>2 839,17</b>	<b>506,18</b>	<b>950,32</b>	<b>355 968,94</b>	<b>22 132,71</b>	<b>1 044,30</b>	<b>0,00</b>	<b>7 627,69</b>	<b>26 790,90</b>	<b>436 243,36</b>
<b>TH</b>	<b>1 301,74</b>	<b>61,53</b>	<b>1 013,43</b>	<b>290,61</b>	<b>31,68</b>	<b>83,36</b>	<b>2 909,37</b>	<b>2 025,24</b>	<b>151,83</b>	<b>0,57</b>	<b>903,40</b>	<b>41,30</b>	<b>9 621,62</b>
<b>TT</b>	<b>2 686,08</b>	<b>1 240,61</b>	<b>4 517,54</b>	<b>3 129,78</b>	<b>537,86</b>	<b>1 033,68</b>	<b>358 878,32</b>	<b>24 157,95</b>	<b>1 196,13</b>	<b>0,57</b>	<b>8 531,09</b>	<b>26 832,20</b>	<b>445 864,98</b>

## Déchets produits en 2004 - Réponse au RSD Annexe I version révisée novembre 2006

En milliers de tonnes

RSD	Types de déchets	Dangereux	Sec	3 Industrie extractive	4 Industries agricoles et alimentaires	5 Industries textile et de l'habillement, du cuir et de la chaussure	6 Travail du bois et fabrication d'articles en bois	7 Fabrication pâte à papier, papier et d'art papier, édition et impression	8 Raffinages, cokéfaction, traitements des combustibles nucléaires	9 Industries chimique, du caoutchouc et des plastiques
	Code Nace			C	DA	DB+DC	DD	DE	DF	DG+DH
1	Solvants usés	D		0	1	1	0	8	0	324
2	Déchets acides, alcalins ou salins			0	0	0	0	0	0	0
3	Déchets acides, alcalins ou salins	D		0	3	1	0	5	23	79
4	Huiles usées	D		3	4	2	3	2	12	17
5	Catalyseurs chimiques usés			0	0	0	0	0	0	0
6	Catalyseurs chimiques usés	D		1	1	0	0	0	4	3
7	Déchets de préparations chimiques			0	0	0	0	0	0	0
8	Déchets de préparations chimiques	D		1	47	6	7	24	5	144
9	Dépôts et résidus chimiques			0	0	0	0	0	0	0
10	Dépôts et résidus chimiques	D		23	6	1	0	1	28	606
11	Boues d'effluents industriels			0	0	0	0	0	0	0
11	Boues d'effluents industriels		SEC	0	0	0	0	0	0	0
12	Boues d'effluents industriels	D		14	83	9	1	88	35	187
12	Boues d'effluents industriels	D	SEC	4	22	2	0	24	10	51
13	Déchets de soins médicaux ou vétérinaires et déchets biologiques			0	0	0	0	0	0	0
14	Déchets de soins médicaux ou vétérinaires et déchets biologiques	D		0	0	0	0	0	0	1
15	Déchets métalliques			30	52	9	10	36	8	95
16	Déchets métalliques	D		0	0	0	0	0	0	0
17	Déchets de verre			0	16	0	1	14	0	19
18	Déchets de verre	D		0	0	0	0	0	0	0
19	Déchets de papiers et cartons			4	213	34	10	1404	1	308
20	Déchets de caoutchouc			2	0	0	0	0	0	66
21	Déchets de matières plastiques			1	83	4	7	137	0	311
22	Déchets de bois			3	54	8	5206	271	2	148
23	Déchets de bois	D		0	0	0	0	0	0	0
24	Déchets textiles			0	1	155	0	0	0	3
25	Déchets contenant des PCB	D		0	0	0	0	2	0	1
26	Équipements hors d'usage			0	0	0	0	0	0	0
27	Équipements hors d'usage	D		0	9	0	0	0	0	0
28	Véhicules au rebut			0	0	0	0	0	0	0
29	Véhicules au rebut	D		0	0	0	0	0	0	0
30	Déchets de piles et accumulateurs			0	0	0	0	0	0	0
31	Déchets de piles et accumulateurs	D		0	2	1	0	1	0	1
32	Déchets animaux et végétaux (sauf déchets animaux de la préparation des aliments et des produits alimentaires, fèces, urines et fumier animaux)			0	0	0	0	0	0	0
33	Déchets animaux de la préparation des aliments et des produits alimentaires			0	0	0	0	0	0	0
34	Fèces, urines et fumier animaux			0	0	0	0	0	0	0
35	Déchets ménagers et similaires			10	220	30	20	64	0	22
36	Matériaux mélangés et matériaux indifférenciés			10	593	141	591	902	13	499
37	Matériaux mélangés et matériaux indifférenciés	D		2	1	0	1	0	6	18
38	Résidus de tri			0	0	0	0	0	0	0
39	Résidus de tri	D		0	0	0	0	0	0	1
40	Boues ordinaires (sauf boues de dragage)			0	0	0	0	0	0	0
40	Boues ordinaires (sauf boues de dragage)		SEC	0	0	0	0	0	0	0
41	Boues de dragage		sec	0	0	0	0	0	0	0
42	Déchets minéraux (sauf résidus d'opérations thermiques, terre et boues de dragage polluées)			0	0	0	0	0	0	0
43	Déchets minéraux (sauf résidus d'opérations thermiques, terre et boues de dragage polluées)	D		1	1	0	0	0	2	0
44	Résidus d'opérations thermiques			0	0	0	0	0	0	0
45	Résidus d'opérations thermiques	D		0	1	0	6	62	2	13
46	Terres et boues de dragage polluées	D		71	0	0	1	3	7	3
47	Déchets solidifiés, stabilisés ou vitrifiés			0	0	0	0	0	0	0
48	Déchets solidifiés, stabilisés ou vitrifiés	D		0	0	0	0	0	0	0
<b>TN</b>	<b>Total non dangereux</b>		<b>SEC</b>	<b>60,000</b>	<b>1232,000</b>	<b>381,000</b>	<b>5845,000</b>	<b>2828,000</b>	<b>24,000</b>	<b>1471,000</b>
<b>TH</b>	<b>Total dangereux</b>	<b>D</b>	<b>SEC</b>	<b>105,780</b>	<b>98,41</b>	<b>14,43</b>	<b>18,27</b>	<b>131,76</b>	<b>98,45</b>	<b>1261,49</b>
<b>TT</b>	<b>Total général</b>		<b>SEC</b>	<b>165,78</b>	<b>1330,41</b>	<b>395,43</b>	<b>5863,27</b>	<b>2959,76</b>	<b>122,45</b>	<b>2732,49</b>

## Déchets produits en 2004 - Réponse au RSD Annexe I version révisée novembre 2006

RSD	10	11	12	13	14	15	17	18	19	20	TOTAL
	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	Métallurgie et travail des métaux	Fabrication de machines et équipements, d'équipements électriques et électroniques et de matériel de transport	Autres industries manufacturières	Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	Bâtiment et travaux publics	Récupération	Commerce de gros de déchets et de débris	Assainissement, enlèvement des ordures, voiries et activités similaires	Ménages	
	DI	DJ	DK+DL+DM	DN - 37	E	F	37	51.57	90		
1	1	10	13	15	0	0	39	0	1	0	413
2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3	2	159	33	5	1	0	0	0	1	0	312
4	5	100	79	2	7	13	65	0	1	20	335
5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9
7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15,2	15,2
8	14	109	40	7	1	0	12	0	9	0	426
9	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2
10	6	91	49	1	8	0	4	0	28	0	852
11	0	0	0	0	15	0	0	0	0	0	15
11	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0	4
12	30	158	64	3	47	1	13	0	134	0	867
12	8	43	17	1	13	0	4	0	36	0	234
13	0	0	0	0	0	0	15	0	0	0	15
14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	4
15	21	1298	1923	56	21	720	100	0	0	529	4908
16	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0	6
17	115	6	12	2	0	3	0	0	0	1466	1654
18	1	0	3	0	0	0	0	0	0	0	4
19	37	69	222	24	5	19	0	0	0	1038,5	3388,5
20	0	0	1	0	0	13	106	0	0	12	200
21	39	10	42	10	0	154	8	0	0	157	963
22	36	65	201	250	2	1098	2	0	0	0	7346
23	0	0	0	0	0	2470	0	0	0	0	2470
24	0	0	2	3	0	0	20	0	0	2	186
25	1	2	3	0	3	1	0	0	1	0	14
26	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	10
28	0	0	0	0	0	0	198	0	0	0	198
29	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	2
30	0	0	0	0	0	0	1	0	0	8	9
31	0	2	8	0	1	2	42	0	0	1	61
32	0	0	0	0	1	32	0	0	760	2619	3412
33	0	0	0	0	0	0	0	0	9	0	9
34	0	0	0	0	0	0	0	0	16	0	16
35	27	86	107	39	17	724	11	0	9	19797	21183
36	188	537	530	116	9	4893	605	0	28	0	9655
37	1	2	15	0	0	31	0	0	0	21	98
38	0	0	0	0	0	0	0	0	5713,6	0	5713,6
39	0	5	0	0	0	0	6	0	1	0	13
40	0	0	0	0	0	0	0	0	5315	0	5315
40	0	0	0	0	1	0	0	0	1063	0	1064
						3032		0			3032
41	0	0	0	0	0	1516	0	0	0	0	1516
42	578	0	0	0	43	330574	0	0	0	0	331195
43	4	205	10	0	2	108	7	0	0	0	340
44	0	0	0	0	635	0	0	0	3289	0	3924
45	13	278	6	0	60	0	45	0	628	0	1114
46	1	0	6	0	6	243	6	0	0	0	347
47	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
48	0	0	0	0	0	0	0	0	133	0	133
<b>TN</b>	<b>1041,000</b>	<b>2071,000</b>	<b>3040,000</b>	<b>500,000</b>	<b>739,000</b>	<b>339746,000</b>	<b>1066,000</b>	<b>0,000</b>	<b>10888,600</b>	<b>25643,700</b>	<b>396576,300</b>
<b>TH</b>	<b>57,1</b>	<b>1005,66</b>	<b>284,28</b>	<b>30,81</b>	<b>101,69</b>	<b>2868</b>	<b>231</b>	<b>0</b>	<b>845</b>	<b>45</b>	<b>7197</b>
<b>TT</b>	<b>1098,10</b>	<b>3076,66</b>	<b>3324,28</b>	<b>530,81</b>	<b>840,69</b>	<b>342614,27</b>	<b>1296,51</b>	<b>0,00</b>	<b>11733,78</b>	<b>25688,70</b>	<b>403773,39</b>

### **Commissariat général au développement durable**

Service de l'observation et des statistiques

Tour Voltaire

92055 La Défense cedex

Tél. : 01 40 81 13 15 – Fax : 01 40 81 13 30

Courriel : [cgdd-soes-orleans@developpement-durable.gouv.fr](mailto:cgdd-soes-orleans@developpement-durable.gouv.fr)

Retrouver cette publication sur le site : <http://www.ifen.fr>

#### **Conditions générales d'utilisation**

*Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent ouvrage, faite sans l'autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (3, rue Hautefeuille – 75006 Paris), est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (loi du 1<sup>er</sup> juillet 1992 – art. L.122-4 et L.122-5 et Code pénal art. 425).*



## Production et traitement des déchets en France en 2006

Le règlement CE n° 2150/2002 impose à chaque État membre de fournir tous les deux ans à la Commission européenne un recueil de données statistiques sur la production et le traitement des déchets.

La première réponse était basée sur l'année 2004. Ce document porte sur 2006, et fait la synthèse des données communiquées à Eurostat à l'automne 2008.

C'est le Service de l'observation et des statistiques (SOeS) qui est chargé de coordonner l'ensemble des travaux nécessaires à cette collecte d'information, et de procéder à la réponse biennale de la France.

La production de déchets s'est élevée en 2006 à 446 millions de tonnes, soit 7 tonnes par habitant. Les déchets minéraux, avec 350 millions de tonnes, représentent les quantités les plus importantes. Ils sont produits en quasi-totalité dans le secteur de la construction et des travaux publics.

S'agissant des déchets non dangereux (hors déchets minéraux), 27 millions de tonnes sont produites par les ménages. Les autres secteurs sont à l'origine de 59 millions de tonnes ; soit 22 millions de tonnes dans le tertiaire, 20 millions de tonnes dans l'industrie, le reste étant issu de la construction, de l'assainissement et de l'agriculture.

Les déchets dangereux s'élèvent à 9,5 millions de tonnes, provenant pour la plus grande partie de l'industrie et du secteur de la construction.

Les deux tiers des déchets minéraux sont recyclés ou réutilisés. Près de la moitié des déchets non dangereux sont valorisés, ainsi que le tiers des déchets dangereux.

Ressources, territoires et habitats  
Énergie et climat  
Prévention des risques  
Développement durable  
Infrastructures, transports et mer

**Présent  
pour  
l'avenir**

Dépôt légal : juin 2009  
ISSN : en cours  
ISBN : 978-2-911089-92-3